

**Bulletin** Municipal N°4  
**Décembre 2020**

# AUCHAY -SUR- VENDÉE







# AUCHAY-SUR-VENDEE



## DÉFIBRILLATEUR

Un défibrillateur automatisé externe (DAE) est installé sur la façade du restaurant scolaire situé au 1 rue des Noisetiers à Chaix, et à la salle polyvalente d'Auzay côté entrée de la mairie.

En cas de nécessité, tout le monde peut être amené à utiliser ce matériel spécifique. Appelez les secours et suivez simplement les directives données par l'appareil.

## SOMMAIRE

Numéros utiles	3	Tennis / L'Âge d'or	28
Mot du Maire	4	Les P'tits Drôles	29
Organigramme	5	Nonzobenin	30
Comptes rendus	6 - 17	Vie paroissiale	31
Consommez local	18	Plaine calcaire du Sud Vendée	32
Calendrier	19	Parc Eolien	33
Tarifs locations salles	20 - 21	Transport Solidaire	34
Écoles RPI	22	SYCODEM	35
<b>ASSOCIATIONS</b>		Tourisme à Auchay-sur-Vendée	36 - 37
Amicale Laïque	23	Pays de Fontenay - Vendée	38 - 42
Art Thalie / UNC / AFN V	24	Infos importantes	43 - 44
AS4VF	25 - 26	ADMR / Valentin Haüy / La ligue contre le cancer	45
Les Boucles de la Vendée / Chasse	27	La Mission Locale	46
		MSSV / / UDAF	47

Directeur de publication : Dominique Gatineau – Décembre 2020

Bulletin réalisé par Catherine Côte, Didier Peaud, Gwénaëlle Baudry, Marie-Claude Trichet, Pierre-Yves Hidreau et Aurélien Lefrere.

Création et impression : Fontenay-le-Comte

# NUMÉROS UTILES

**SAMU : 15**  
**POMPIERS** à partir d'un fixe : **18**  
A partir d'un portable : **112**  
**POLICE : 17**

**Appel d'urgence Européen : 112**  
**Gendarmerie : 02 28 13 03 30**  
Avenue François Mitterrand - Fontenay-le-Comte

**Hôpital Fontenay-le-Comte : 02 51 53 51 53**  
**Medecins (Week-ends) : 02 51 44 55 66**  
**Urgences Pharmacie : 3237**  
**Centre antipoison Angers : 02 41 48 21 21**  
**SOS Amitié : 05 46 45 23 23**  
**Enfance maltraitée : 119**

**ENEDIS : Urgence dépannage : 09 72 67 50 85**  
Clients Particuliers : **09 69 32 18 82**  
**Sycodem Sud Vendée : 02 51 50 75 35**

**La Poste service consommateurs : 3631**

**Lyonnaise des eaux : Service d'urgence : 02 51 851 851**  
Services clientèles abonnés : **0250 850 850**

**Pôle Emploi : Demandeurs d'emploi / tout public : 3949**  
Employeurs / Entreprises : **3995**

**Centre des Finances Publiques : 02 28 13 04 80**

**Gare Routière (Sovetours) : 02 51 69 46 44**  
**Gare SNCF : 02 51 69 18 63**

**Communauté de Communes  
Pays de Fontenay-Vendée : 02 28 13 07 07**  
Allée de l'Innovation - Fontenay-le-Comte

**Trésor Public : 02 51 50 11 11**  
Place Marcel Henri - Fontenay-le-Comte

**Sous-Préfecture : 02 51 50 14 20**  
16 Quai Victor Hugo - Fontenay-le-Comte

**Impôts Cadastre : 02 51 50 30 10**  
Place Marcel Henri - Fontenay-le-Comte

**La Saur : 02 53 59 40 00**  
Zone Acti Sud - Rue du Commerce  
85033 La Roche Sur Yon

**CPAM : 3646**

Toutes les informations sur  
[www.vendee.enfance.fr](http://www.vendee.enfance.fr)

## Assistantes Maternelles agréées de AUCHAY-SUR-VENDEE :

**Aimé Sylvie : 02 51 51 89 75**  
8 rue de la Bascule - Auzay

**Albert Magalie : 09 82 61 30 37**  
4 Allée des Charmilles - Auzay

**Berthommeau Valérie : 02 51 51 87 08**  
3 bis rue des Ecoles - Auzay

**Blaizel Leatitia : 06 33 66 19 55**  
10 rue des Chênes - Auzay

**Bled Gwendoline : 06 20 63 91 67**  
2 Allée des Pruniers - Auzay

**Coirier Sylvie : 02 51 51 43 22**  
12 rue Vieil Auzay - Auzay

**Gaillard Marie-Christine : 02 51 51 90 17**  
4 rue des Vallées - Auzay

**Herbert Nathalie : 02 51 51 99 02**  
12 route de la Cible - Auzay

**Plaire Amélie : 02 51 52 76 71**  
12 rue des Lilas - Chaix

**Robergeau Alexandra : 02 51 51 96 24**  
31 rue des Vignes Noires - Auzay

**Tobayas Karine : 02 51 00 34 26**  
11 Lotissement des Lilas - Chaix

**Association Locale ADMR de Doix-lès-Fontaines**  
**02 51 51 74 35 / 06 88 72 74 32**  
20 Rue Métayer Poupeau - Doix-lès-Fontaines  
admrfontaines@orange.fr

**ASSAD / AMAD Services de soins et de maintien à domicile**  
**02 51 52 10 96 / 02 51 51 82 86**  
4 Rue de la Poste Fontaines - Doix-lès-Fontaines

**02 51 51 14 01**  
43 Rue de Chamiraud - Fontenay-le-Comte

**Mission Locale du Sud Vendée pour les 16 - 25 ans**  
**02 51 51 17 57 / 02 51 51 18 83**  
47 Rue Tiraqueau - Fontenay-le-Comte  
Mission-locale-sud-vendee@wanadoo.fr







## MOT DU MAIRE

Chères Auchayroises, chers Auchayrois,

C'est un réel plaisir pour moi de venir vous présenter mes vœux pour la première fois dans ce bulletin municipal.

Des vœux certainement très particuliers car marqués par cette crise sans précédent que nous connaissons. Au moment où je vous parle la deuxième vague du COVID est bien là et nous sommes tous confinés contraints de justifier tous nos déplacements.

### 2020 temps fort pour notre vie communale

Tout d'abord, le 15 Mars avec l'élection d'un nouveau conseil municipal de 19 membres et après deux mois de confinement, le 26 mai l'élection du maire et des adjoints.

Merci à l'équipe municipale précédente pour tout le travail accompli.

### 2020 fut aussi l'aboutissement de travaux du mandat précédent

• Le pont d'AUCHAY-SUR-VENDÉE qui malheureusement n'a pu être inauguré. D'un coût total de 1 567 892 €, nous avons été aidés à hauteur de 904 855 € à parts égales entre l'État, la Région et le Département. Sur le solde nous avons fait un prêt de 550 000€ sur 25 ans.

• L'effacement de réseau à Chaix route de Fontenay et route de Velluire est pratiquement terminé. Les riverains pourront se brancher à la fibre dès le début de l'année et ainsi optimiser leur débit internet (montant total de 57 414€).

• Les revêtements de rue de la Darlaise et l'entrée du bourg de Chaix route d'Auzay ont été refaits (montant total 17 700 €).

• À Auzay, l'entrée du bourg par Fontenay a été refaite ainsi que la pose de caniveaux bordure et la canalisation des eaux pluviales de la rue de l'église (montant total 46 445 €). L'enrobé de la route (du 2 au 14 rue Jacques de Maupéou) sera refait au printemps prochain.

• La nouvelle station d'épuration en service depuis la fin novembre donne entière satisfaction. J'ai demandé aux services de la communauté de commune qu'une porte ouverte soit organisée au printemps afin de la visiter et comprendre son fonctionnement. Quant à l'ancien lagunage, les boues vont être enlevées et les digues rabaissées.

### 2020 fut une année très perturbée

• Pour nos écoles, reprise des cours en fin de confinement en demi-classe. Le 2 Juin nous avons pu accueillir tous les enfants dans le respect des règles sanitaires. À la rentrée de septembre, le protocole sanitaire était largement assoupli. Depuis les choses ont bien changé. Après les vacances de la Toussaint des mesures de distanciation entre groupe, nous a contraint à ouvrir provisoirement une garderie sur Chaix.

• Pour les services, les bureaux de la mairie d'Auzay ont été réaménagés, ce qui a permis au personnel administratif de travailler sur un seul site pour une meilleure efficacité. Quant aux services techniques, ils ont intégré les ateliers communaux de Chaix, où les conditions de travail s'en trouvent améliorées.

### 2021 se tourne vers l'avenir

• Le parc éolien est en cours d'achèvement, et dès à présent nous pouvons nous rendre compte de son importance et de la hauteur des machines. Sa mise en service est prévue en avril.

Dans le cadre des mesures compensatoires liées au projet, l'effacement de réseau de la rue Jacques de Maupéou va être réalisé (du n°35 au n°81), ainsi que l'amélioration de l'aire de pique-nique du Lac.

• Nous sommes également en réflexion pour la rénovation du pont Eiffel et la réalisation d'une liaison douce entre nos deux bourgs.

• Une antenne de téléphonie avec comme opérateur Orange va être installée au bout de la rue des Alouettes pour de meilleures communications téléphoniques.

• Les associations de la commune sont malheureusement à l'arrêt depuis le mois de mars. La municipalité les accompagnera, dans la mesure de ses possibilités, dans la reprise de leur activité. Je vois que déjà quelques dates sont retenues pour 2021.

Merci à toutes et à tous pour votre dévouement et votre implication dans la vie communale.

Prenez soin de vous, particulièrement les personnes fragiles. Le virus est là et il frappe encore.

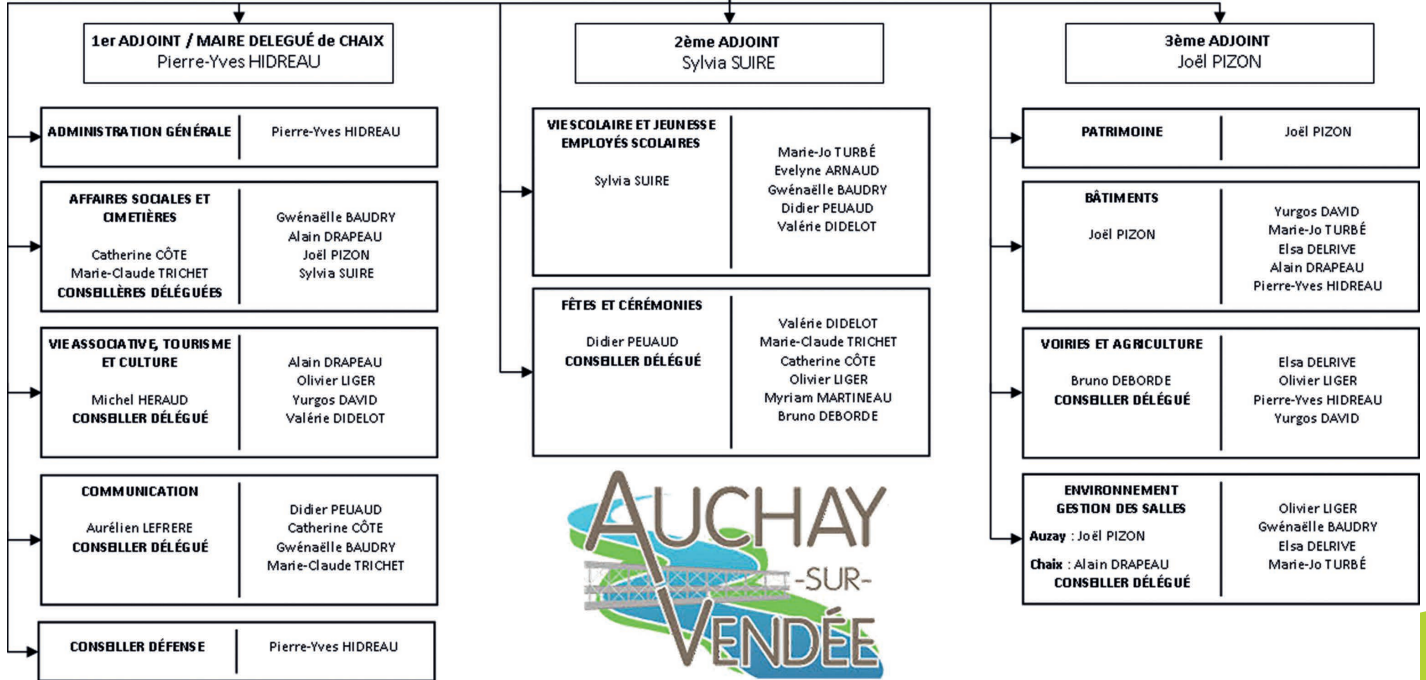
**PROTÉGEZ VOUS et respectez les gestes barrières.** Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2021.

Dominique GATINEAU, MAIRE



**MAIRE d'AUCHAY-SUR-VENDEE / MAIRE DÉLÉGUÉ d'AUZAY**  
Dominique GATINEAU

<p><b>FINANCES</b></p> <p>Pierre-Yves HIDREAU, Sylvia SUIRE, Joël PIZON, Catherine CÔTE, Michel HERAUD, Evelyne ARNAUD, Didier PEUAUD, Alain DRAPEAU, Marie-Claude TRICHET, Bruno DEBORDE, Myriam MARTINEAU, Aurélien LEFRERE</p>	<p><b>URBANISME</b></p> <p>Pierre-Yves HIDREAU, Yurgos DAVID, Elsa DELRIVE, Bruno DEBORDE, Marie-Joe TURBÉ, Olivier LIGER</p>	<p><b>APPEL D'OFFRES</b></p> <p><b>Titulaires :</b> Pierre-Yves HIDREAU, Joël PIZON, Michel HERAUD <b>Suppléants :</b> Alain DRAPEAU, Sylvia SUIRE, Evelyne ARNAUD</p> <p><b>ASSAINISSEMENT</b> Olivier LIGER</p>
---	---	---



Séance du 17 décembre 2019

### 201912.01 - DÉLIBÉRATION POUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 – FIXATION DÉFINITIVE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

• **APPROUVE** le montant définitif des attributions de compensation fixées par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'année 2019 selon le tableau ci-dessous :

Communes membres	TOTAL AC 2019	
	Communes bénéficiaires	Communes contributrices
Auchay-sur-Vendée		24 348,16
Bourneau	48 198,32	
Doixlès Fontaines		31 882,89
Fontenay-le-Comte	3 071 681,17	
Foussais-Payré		24 811,52
Le Langon	99 483,53	
Les Velluire sur Vendée		35 932,86
L'Hermenault	1 067,77	
Longèves	1 259,06	
L'Orbrie	4 592,47	
Marsais Ste Radégonde	1 559,03	
Mervent	100 147,27	
Montreuil		21 937,48
Mouzeuil St Martin	127 258,88	
Petosse		5 959,00
Pissotte		29 267,45
Pouillé		4 461,00
Sérigné		34 537,37
St Cyr des Gâts	60 354,58	
St Laurent de la Salle		12 079,00
St Martin de Fraigneau	155 357,34	
St Martin des Fontaines		10 553,00
St Michel le Cloucq		26 769,33
St Valérian		13 260,00
Vouvant		2 436,08
<b>Total</b>	<b>3 670 959,42</b>	<b>278 171,14</b>

• **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

### 201912.02 - DÉLIBÉRATION RELATIVE AU MAINTIEN DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

• **APPROUVE** le principe de l'instauration à compter du 1er janvier 2020 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif ainsi que ses modalités d'application telles que sus décrites.

• **DÉCIDE** de maintenir pour l'année 2020 et 2021 les tarifs existants.

• **DIT** que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget annexe « assainissement des eaux usées – Délégation de service public ».

• **DIT** que la présente délibération sera confirmée après le 1er janvier 2020.

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 201912.03 - DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE MAIRE A DEMANDER UNE SUBVENTION À VENDÉE NUMÉRIQUE POUR LA MISE EN PLACE DE LA FIBRE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide auprès de Vendée Numérique pour le raccordement à la Fibre Ftte de la Mairie de Chaix.

• **AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

### 201912.04 - DÉLIBÉRATION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ADHÉSION AU COMITE DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VENTS

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

• **AUTORISE** l'adhésion au comité de gestion de la salle des 4 vents.

• **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

### 201912.05 - DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LA COMMUNE A PERCEVOIR UN DON

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter le don de 1300.00€.

• **DIT** que cette somme sera inscrite au budget au compte 10251.

### 201912.06 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DU SYDEV

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2018 du SyDEV.

### 201912.07 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DU SDIS

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2018 du SDIS.



**202002.01 - VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT AUZAY 2019**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

**Le conseil municipal**

- **DÉCLARE** à que le compte de gestion du budget assainissement d'Auzay dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**202002.02 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT AUZAY 2019 – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS AU 31/12/2019**

M. HERAUD Michel, 1er Adjoint, présente le compte administratif de l'assainissement de AUZAY 2019.

Retrait du Maire qui ne prend pas part au vote.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé à l'UNANIMITÉ le compte administratif du service de l'assainissement D'AUZAY de l'exercice 2019** le 13 février 2020 et considérant qu'aucune remarque n'a été formulée,

**Statuant** sur les résultats d'exploitation de l'exercice 2019 au **31.12.2019**

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de **78 800.69 euros**
- Un excédent d'investissement de **305.10 euros**

- **DÉCIDE de voter le compte administratif 2019 tel que présenté ci-dessus.**

**202002.03 - VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT CHAIX 2019**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

**Le conseil municipal**

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget assainissement de Chaix dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**202002.04 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT CHAIX 2019 – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS AU 31/12/2019**

M. HERAUD Michel, 1er Adjoint, présente le compte administratif de l'assainissement de CHAIX 2019.

Retrait du Maire qui ne prend pas part au vote.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé à l'UNANIMITÉ le compte administratif du service de l'assainissement de CHAIX de l'exercice 2019** le 13 février 2020 et considérant qu'aucune remarque n'a été formulée,

**Statuant** sur les résultats d'exploitation de l'exercice 2019 au 31.12.2019

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de **15 440.50 euros**
- Un déficit d'investissement de **4 175.67 euros**

- **DÉCIDE de voter le compte administratif 2019 tel que présenté ci-dessus.**

**202002.05 - VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2019**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

**Le conseil municipal**

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**202002.06 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2019**

M. HERAUD Michel, 1er Adjoint, présente le compte administratif de la Commune de AUCHAY-SUR-VENDEE 2019.

Retrait du Maire qui ne prend pas part au vote.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé à l'UNANIMITÉ le compte administratif** de la Commune de AUCHAY-SUR-VENDEE de l'exercice 2019 le 13 février 2020 et considérant qu'aucune remarque n'a été formulée,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

**Constatant** que le compte administratif de la Commune de **AUCHAY-SUR-VENDEE** fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de **355 651.98 euros**
- Un excédent d'investissement de **38 177.74 euros**
- **Un résultat de clôture 2019 de 393 829.72 euros.**
- Les restes à réaliser : **Dépenses : 1 648 044.30 euros**  
**Recettes : 1 534 264.00 euros.**

Le conseil municipal, rappelle les délibérations

- **précisant** la clôture des budgets de l'Assainissement de AUZAY et de CHAIX au 31.12.2019 suite au transfert de compétence à la Communauté de Communes de Fontenay Vendée.

- **décidant** de transférer les résultats au budget principal de AUCHAY-SUR-VENDEE.

Les résultats d'exploitation au 31.12.2019 de l'Assainissement d'AUZAY et l'Assainissement de CHAIX pour l'exercice 2019 se présentent comme suit :

**Le compte administratif de l'Assainissement d'AUZAY fait apparaître :**

- Un excédent d'exploitation de **78 800.69 euros**
- Un excédent d'investissement de **305.10 euros**

**Le compte administratif de l'Assainissement de CHAIX fait apparaître :**

- Un excédent d'exploitation de **15 440.50 euros**
- Un déficit d'investissement de **4 175.67 euros**

**RÉSULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2019**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Commune Auchay Sur Vendée	+ 355 651.98
Intégration : Assainissement Auzay	+ 78 800.69
Intégration : Assainissement Chaix	+ 15 440.50
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>449 893.17</b>

- Un excédent d'exploitation de **449 893.17 euros**



## RÉSULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2019

INVESTISSEMENT	TOTAL
Commune Auchay Sur Vendée	38
	177.74
Intégration : Assainissement Auzay	+ 305.10
Intégration : Assainissement Chaix	- 4175.67
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>34 307.17</b>

- Un excédent d'investissement de **34 307.17 euros**

Rappel :

- Reste à réaliser : **Dépenses : 1 648 044.30 euros**

**Recettes : 1 534 264.00 euros**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

## AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Pour mémoire : prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice : <b>Excédent</b>	<b>449 893.17</b>
<b>Déficit</b>	
Excédent au 31/12/2019	
❖ Exécution du virement à la section d'investissement	<b>79 473.13</b>
<b>Compte I/R 1068</b>	
❖ Affectation complémentaire en réserves	
❖ Affectation à l'excédent reporté <b>compte F/R 002</b>	<b>370 420.04</b>
B) Déficit au 31/12/2019	

### 202002.07 - DÉLIBÉRATION POUR LE CHOIX DE COMPENSATION A LA SUITE DU DÉBOISEMENT DES PARCELLES SITUÉES SUR L'EMPRISE DU NOUVEAU FRANCHISSEMENT DE LA VENDÉE

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **DÉCIDE** d'opter pour la proposition n° 2 à savoir le versement de 2479.32€ au Fonds stratégique de la Forêt et du Bois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

### 202002.08 - PROJET DE DÉLIBÉRATION POUR FIXER LE RATIO DE PROMOTION PAR AVANCEMENT AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **VALIDE** à l'unanimité le projet de délibération pour fixer le ratio de promotion par avancement au grade de rédacteur principal 1ère classe.

### 202002-09 - DÉLIBÉRATION POUR LA CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **DÉCIDE** de créer à compter du 15 février 2020 un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal 1ère classe.
- **DÉCIDE** de supprimer à compter du 15 février 2020 l'emploi de rédacteur principal 2ème classe.

### 202002.10 - DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE SYCODEM POUR LA POSE DE PASTILLE THERMOCOLLÉE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Sycodem pour la pose de pastilles thermocollées sur le domaine public afin de centraliser la collecte des ordures ménagères.

### 202002.11 - DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER POUR INSTAURER DES ESPACES SANS TABAC

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec le comité de Vendée de la Ligue contre le Cancer, pour la mise en place d'espaces sans tabac à l'entrée des deux écoles.
- **DIT** qu'un arrêté municipal interdisant la consommation de tabac sur ces endroits sera rédigée.

### 202002.12 - DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC VENDÉE EAU POUR LA MESURE DES HYDRANTS

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec Vendée Eau pour la mesure de débit des poteaux incendie.

### 202002.13 - DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR LE DOMAINE COMMUNAL

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **DONNE** un accord de principe pour l'implantation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications sur la parcelle communale cadastrée ZV 56.
- **AUTORISE** le Maire ou le Maire délégué d'AUZAY à signer un courrier en ce sens.
- **DEMANDE** à connaître toutes les conditions d'acquisition (frais de notaire, de géomètre, clôture, aménagement paysager, etc ...).
- **DIT** que l'accord définitif pourra être rendu par une prochaine délibération, en fonction des réponses obtenues.

### 202002.14 - DÉLIBÉRATION POUR REMBOURSEMENT D'UNE CAUTION SUITE À L'ANNULATION DE LA RÉSERVATION DE LA SALLE DE CHAIX

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **ACCEPTE** le principe de remboursement d'acomptes perçus dans le cadre des réservations des salles de Chaix, sous réserve que l'annulation ait lieu au moins trois mois avant la date d'occupation ou que cette annulation soit liée à des circonstances particulières.
- **DIT** que les demandes de remboursement seront étudiées au cas par cas.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision dans le cadre de cette affaire.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.



## Séance du 6 Mars 2020

### 202003.01 - DÉLIBÉRATION POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZI48 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU NOUVEAU FRANCHISSEMENT DE LA VENDÉE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

#### Le conseil municipal

- **DÉCIDE** de se porter acquéreur de la parcelle ZI 114 d'une contenance de 01a30ca au prix de 65.00€ auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Héraud, à représenter la commune d'Auchay sur Vendée, pour la signature de l'acte notarié.

## Séance du 26 Mai 2020

### Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Giraud Joël, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Aurélien LEFRERE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### 202005.01 - ÉLECTION DU MAIRE

#### Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Hidreau Pierre-Yves, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme DELRIVE Elsa et Mme BAUDRY Gwenaëlle.

#### Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ZERO
- Nombre de votants (enveloppes déposées) DIX NEUF
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ZERO
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ZERO
- Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] DIX NEUF
- Majorité absolue DIX

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Dominique GATINEAU	19	DIX NEUF

Proclamation de l'élection du maire  
Monsieur GATINEAU Dominique a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### 202005.02 - DÉFINITION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur GATINEAU Dominique élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

#### Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit CINQ adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de QUATRE adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à TROIS le nombre des adjoints au maire de la commune.

### 202005.03 - ÉLECTION - LISTES DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE

#### Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ZERO
- Nombre de votants (enveloppes déposées) DIX NEUF
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ZERO
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ZERO
- Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] DIX NEUF
- Majorité absolue DIX

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Pierre-Yves HIDREAU	19	DIX NEUF

#### Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints Pierre-Yves HIDREAU, Sylvia SUIRE et Joël PIZON et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Pierre Yves HIDREAU

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

### 202005.04 - ÉLECTION DU MAIRE DELEGUÉ D'AUZAY

#### Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ZERO
- Nombre de votants (enveloppes déposées) DIX NEUF
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ZERO
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ZERO
- Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] DIX NEUF
- Majorité absolue DIX

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Dominique GATINEAU	19	DIX NEUF

### Proclamation de l'élection du maire délégué

Monsieur Dominique GATINEAU a été proclamé maire délégué de la commune déléguée d'Auzay et a été immédiatement installé.

#### 202005.05 - ÉLECTION DU MAIRE DELEGUÉ DE CHAIX

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ZERO

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) DIX NEUF

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ZERO

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ZERO

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] DIX NEUF

f. Majorité absolue DIX

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Pierre-Yves HIDREAU	19	DIX NEUF

### Proclamation de l'élection du maire délégué

Monsieur Pierre-Yves HIDREAU a été proclamé maire délégué de la commune déléguée de Chaix et a été immédiatement installé.

#### 202005.06 - DÉLÉGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire, tout ou partie des attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités (CGCT)

Ces délégations sont accordées au maire pour la durée de son mandat et entraînent le dessaisissement du conseil municipal qui ne peut plus exercer les compétences qu'il a confié au Maire. Néanmoins le Conseil municipal peut mettre fin à la délégation conformément à l'article L 2122-23 du CGCT

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, Monsieur le Maire invite le conseil à examiner cette possibilité et se prononcer sur l'attribution des délégations suivantes :

- 1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 10 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

**DÉCIDE DE DONNER** délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines ci-dessus mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DÉCIDE** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

Le maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

#### 202005.07 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL 2020/2026

- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

- L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

- L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

**Le conseil municipal prend acte de la lecture de la charte de l'élu local.**

#### Séance du 9 Juin 2020

#### 202006.01 - DÉLIBÉRATION POUR LA FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire demande au conseil de ne pas lui allouer une indemnité au taux maximum.

**A l'unanimité, le conseil municipal DÉCIDE d'allouer aux Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, les indemnités ci-dessous.**



Commune de 1000 à 3499 habitants Fonctions	Taux de l'indemnité maximum fixé par le CGCT	TAUX PROPOSES POUR 2020 / 2026
Maire	51.6 % de l'IB 1027	30% de l'IB 1027
1er adjoint avec délégation de fonction	19.8% de l'IB 1027	12% de l'IB 1027
2ème adjoint avec délégation de fonction	19.8% de l'IB 1027	12% de l'IB 1027
3ème adjoint avec délégation de fonction	19.8% de l'IB 1027	12% de l'IB 1027
conseiller délégué 1 avec délégation de fonction	A PRENDRE DANS L'ENVELOPPE GLOBALE MAIRE ET ADJOINTS	4.48% de l'IB 1027
conseiller délégué 2 avec délégation de fonction		4.48% de l'IB 1027
conseiller délégué 3 avec délégation de fonction		4.48% de l'IB 1027
conseiller délégué 4 avec délégation de fonction		4.48% de l'IB 1027
conseiller délégué 5 avec délégation de fonction		4.48% de l'IB 1027
conseiller délégué 6 avec délégation de fonction		4.48% de l'IB 1027
conseiller délégué 7 avec délégation de fonction		4.48% de l'IB 1027

## 202006.02 - DÉLIBÉRATION POUR LA MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES ET ÉLECTIONS DES MEMBRES

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

**Le conseil municipal**

- DÉCIDE de la mise en place les commissions suivantes.
- A élu les membres des dites commissions (voir organigramme).

**Président de toutes les commissions : le Maire, Dominique Gatineau**

**COMMISSIONS FINANCES – URBANISME-ASSAINISSEMENT – APPEL D'OFFRES et CONSEILLER DÉFENSE**

Adjoint délégué : Pierre-Yves HIDREAU

**COMMISSIONS ADMINISTRATION - VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE – COMMUNICATION**

Adjoint délégué : Pierre-Yves HIDREAU

- Conseillères déléguées aux affaires sociales et aux cimetières :

Marie-Claude TRICHET – Catherine CÔTE

- Conseiller délégué à la vie associative, au tourisme et à la culture : Michel HERAUD

- Conseiller délégué à la communication :

Aurélien LEFRERE

**COMMISSIONS VIE SCOLAIRE – JEUNESSE – FÊTES ET CÉRÉMONIES**

Adjointe déléguée : Sylvia SUIRE

- Conseiller délégué fêtes et cérémonies :

Didier PEUAUD

**COMMISSIONS PATRIMOINE – BÂTIMENTS – VOIRIE AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT- GESTION DES SALLES**

Adjoint délégué : Joël PIZON

- Conseiller délégué voirie et agriculture :

Bruno DEBORDE

- Conseiller délégué environnement et gestion des salles :

Alain DRAPEAU (salle de Chaix)

## 202006.03 - DÉLIBÉRATION POUR ENTERINER LE RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

**Le conseil municipal**

- DE FIXER le taux d'avancement au grade de :
- REDACTEUR PRINCIPAL 1ere classe à 100%
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

## 202006.04 - VOTE DES TAUX DES TAXES POUR LE FONCIER BÂTI ET LE FONCIER NON BÂTI

Monsieur le Maire propose au conseil de conserver pour 2020 les mêmes taux qu'en 2019.

TAUX FONCIER NON BÂTI 2020	TAUX FONCIER BÂTI 2020 Taux moyen pondéré
46.12	20.64

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

**Le conseil municipal**

- ADOPTE les taux tels que proposés ci-dessus.

## 202006.05 - ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VENTS

Après avoir décidé, à l'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret, le conseil municipal a désigné à l'UNANIMITÉ les candidats suivants comme membres du comité de gestion de la salle des 4 vents.

Titulaires : Dominique Gatineau, Pierre-Yves Hidreau, Michel Héraud, Alain Drapeau

Suppléants : Joël Pizon, Olivier Liger, Didier Peaud, Catherine Côte

## Séance du 7 Juillet 2020

### 202007.01 – DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE MAIRE A DEMANDER UNE AUGMENTATION DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE POUR LES TRAVAUX DU NOUVEAU FRANCHISSEMENT DE LA VENDÉE

Par délibération du 02 octobre 2019, afin de régler les factures du nouveau franchissement de la Vendée, et en attendant la souscription d'un emprunt (calculé au plus juste en fonction du montant des travaux du pont et des subventions perçues), le conseil municipal a autorisé le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie de 900 000€ auprès du Crédit Agricole.

Sur les 900 000€ demandés 700 000€ ont été tirés pour régler les factures restent 200 000€ à débloquent sur la convention optimum souscrite auprès du Crédit Agricole.

Toutefois par sécurité afin d'assurer le paiement des factures à venir il convient de demander une ligne de trésorerie supplémentaire de 300 000€.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

**Le conseil municipal**

- AUTORISE le Maire à demander 300 000€ de ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole.
- AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

## 202007.02 - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	FONCTIONNEMENT DÉPENSES
011 charges à caractère général	241 200
012 charges de personnel et frais assimilés	369 100
014 atténuations de produits	55 600
65 autres charges de gestion courante	69 900
66 charges financières	35 000
67 charges exceptionnelles	1 500
<b>022 dépenses imprévues</b>	<b>2 128.04</b>
<b>023 virement à la section d'investissement</b>	<b>352 300</b>
<b>042 opérations d'ordre de transfert entre</b>	<b>22 960</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 149 688.04</b>

CHAPITRES	FONCTIONNEMENT RECETTES
<b>002 résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>370 420.04</b>
013 atténuations de charges	8 000
70 produits des services, domaine et ventes	48 500
73 impôts et taxes	440 244
74 dotations subventions et participations	268 274
75 autres produits de gestion courante	6 200
76 produits financiers	50
77 produits exceptionnels	700
<b>042 opérations d'ordre de transfert entre</b>	<b>7 300</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 149 688.04</b>

INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	INVESTISSEMENT DÉPENSES
<b>001 solde d'exécution reporté</b>	
<b>20 immobilisations incorporelles</b>	<b>10 000</b>
204 subventions d'équipement versées	103 000
21 immobilisations corporelles	72 000
23 immobilisations en cours	1 949 444.30
16 emprunts et dettes assimilées	368 500
020 dépenses imprévues	2 060
041 opérations du patrimoine	52 400
<b>040 opérations d'ordre entre sections</b>	<b>7 300</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 564 704.30</b>
CHAPITRES	INVESTISSEMENT RECETTES
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	34 307.17
13 subventions d'investissement	834 264
10 dotations fonds divers et réserves	368 473.13
<b>1068 excédents de fonctionnement capitalisés</b>	<b>0</b>
16 emprunts et dette	900 000
<b>021 virement de la section de fonctionnement</b>	<b>352 300</b>
<b>040 opérations d'ordre entre sections</b>	<b>22 960</b>
<b>041 Opérations du patrimoine</b>	<b>52 400</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 564 704.30</b>

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

• **ADOpte** le budget principal 2020 tel que présenté ci-dessus.

## 202007.03 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SYDEV

Après avoir procédé à l'élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L2122-7, le conseil municipal élit à l'UNANIMITÉ

**Délégué titulaire** : Olivier LIGER

**Délégué suppléant** : Joël PIZON

## 202007.04 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS

• **M Dominique GATINEAU** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu représentant de la commune d'Auchay-sur-Vendée

## 202007.05 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS À L'AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE VENDÉE

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

**DE DÉSIGNER M. HIDREAU** Pierre-Yves afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée et M PIZON Joël pour le suppléer en cas d'empêchement.

**DE DÉSIGNER M. HIDREAU** Pierre-Yves afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

## 202007.06 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARC DU MARAIS POITEVIN

Candidat(s) aux fonctions de délégué titulaire : **Michel HERAUD**

Candidat(s) aux fonctions de délégué suppléant : **Bruno DEBORDE**

### Proclamation de l'élection

**M Héraud Michel** a été proclamé élu à la majorité absolue en tant que délégué titulaire,

**M Deborde Bruno** a été proclamé élu à la majorité absolue en tant que délégué suppléant,

pour représenter la commune d'Auchay-sur-Vendée au sein du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du marais Poitevin.

## 202007.07 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS

Proposition de noms pour la CCID 2020/2026

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Joel PIZON</b>	<b>Rachel GAUVRIT</b>
<b>Jean-Claude GIRARD</b>	<b>Valérie DIDELOT</b>
<b>Michel HERAUD</b>	<b>Philippe BREMAUD</b>
<b>Lionel GROLLEAU</b>	<b>Simone DEBORDE</b>
<b>Joël GIRAUD</b>	<b>Christian LACOTTE</b>
<b>Guylaine ARNOUX</b>	<b>Pierre-Bernard MARTIN</b>
Dominique REMBAUD	François PERAUD
Nicolas BERTHOMMEAU	Mickael GIRARD
Jean-Marc BRETON	Jean-Marie MANCEAU
Antoine QUILLET	Philippe COTE
Laure ROUGER	Paul REMAUD
Christian MARTINEAU	Francis BOTTON

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal désigne les membres ci-dessus, membres de la commission communale des impôts.





**202009.02 - DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT N° 1 DU MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE**

**Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat CONVIVIO.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

**202009.03 DÉLIBÉRATION POUR REMBOURSEMENT TICKETS DE TRANSPORT – STAGIAIRE ÉCOLE 1.2.3 SOLEIL**

**Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **ACCEPTE** le principe de prise en charge des tickets de transport et des frais de restauration.
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toute décision dans le cadre de cette affaire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

**202009-04 - DÉLIBÉRATION POUR LE REMBOURSEMENT D'ACOMPTES SUITE À ANNULATION DE RÉSERVATION DE LA SALLE DE CHAIX**

**Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **DÉCIDE** le principe de remboursement d'acomptes perçus dans le cadre des réservations de salle sur la Commune déléguée de Chaix, sous réserve que l'annulation ait lieu au moins trois mois avant la date d'occupation ou que cette annulation soit liée à des circonstances particulières ou cas de force majeure.
- **DIT** que les demandes de remboursement seront étudiées au cas par cas.
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toute décision dans le cadre de cette affaire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

**202009.05 - DÉLIBÉRATION POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VOIRIE 2020**

**Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise RINEAU TP MAILLEZAIS pour un montant de 57 456.00€ HT et 68 947.20€ TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**202009.06 - DÉLIBÉRATION SUR BUDGET PRINCIPAL M14 2020 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – VIREMENT DE CRÉDIT**

**Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **ADOpte** la décision modificative n° 01 de virement de crédits de 700€ de la section fonctionnement à la section investissement.

**Séance du 13 Octobre 2020**

**202010.01 – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE L'AIDE « EMBELLISSEMENT » (FAÇADE / TOITURE) AU TITRE DE L'OPAH RU**

**Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **APPROUVE** le principe d'une participation financière communale au titre de l'embellissement - Façade / Toiture de centre-bourg, en complément de l'aide mise en place par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.
  - **DÉCIDE** d'attribuer la somme forfaitaire de 500€ par dossier.
  - **ARRÊTE** le nombre de dossiers à 10 sur la totalité de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2020-2025.
  - **SOUHAITE** modifier les périmètres de centre-bourg précédemment définis
- Les sommes nécessaires seront inscrites au budget.

**202010.02 - DÉLIBÉRATION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ORANGE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ROUTE DE VELLUIRE**

**Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec ORANGE la convention et le devis d'un montant de 6102.40€ pour l'enfouissement des réseaux route de Velluire ainsi que tout document en lien avec ce dossier.

**202010.03 - DÉLIBÉRATION POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE SUITE À L'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES AMOURETTES À PROXIMITÉ DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION**

**Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **ACCEPTE** d'acquérir la parcelle D 766 d'une contenance de 1623m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur MÉTAIS François
- **FIXE** le prix d'achat à 0.30 cts du m<sup>2</sup>, soit un prix total 486.90€ auxquels s'ajouteront les frais de notaire actuellement en vigueur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès du notaire afin de mener à bien ce dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er adjoint à signer tout document en lien avec ce dossier.

**202010.04 - DÉLIBÉRATION POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION DE LA SALLE DES QUATRE VENTS**

**Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

**Le conseil municipal**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale relative à la gestion de la salle omnisports des « 4 Vents » et des équipements sportifs.



## 202010.05 - DÉLIBÉRATION POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	Propositions 2020
ADMR	1 688,00
AMAD	300,00
Amicale laïque	460,00
Nonzo-Benin	100,00
Auzay s'anime	400,00
AS4VF	720,00
Age d'Or Auzay	100,00
P'tits drôles	200,00
Ecole Magellan	214,50
Ecole 1 2 3 Soleil	345,00
épicerie solidaire	42,57
ULIS	440,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 010,07</b>

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ  
Le conseil municipal  
• DÉCIDE d'allouer les montants ci-dessus aux associations.

## 202010.06 - DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE MAIRE À DÉPOSER DES DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL) ET DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2021 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE AUZAY ET CHAIX

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ  
Le conseil municipal

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation du pont Eiffel en liaison douce entre Auzay et Chaix.
- **APPROUVE** le plan de financement présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat et auprès du Département les subventions mentionnées dans le plan de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

## 202010.07 - DÉLIBÉRATION POUR L'ADHÉSION À LA DÉMARCHE DE CONSULTATION EN VUE D'UNE SOUSCRIPTION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ  
Le conseil municipal

- **DONNE** mandat au Centre de Gestion pour agir pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

## 202010.08 - DÉLIBÉRATION POUR ADMISSION EN NON-VALEUR

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ  
Le conseil municipal

- **AUTORISE** l'admission en non-valeur de la somme de 100€ mentionné sur l'Etat de la Trésorerie, un mandat au compte 6541 sera établi en ce sens.

## 202010.09 - DÉLIBÉRATION POUR OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDÉE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 15 Voix POUR, 1 Voix CONTRE (Michel HERAUD), 2 Abstentions (Marie-Jo TURBÉ, Elsa DELRIVE par procuration donnée à Michel HERAUD)

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée au 1er janvier 2021.

## 202010.10 - DÉLIBÉRATION RELATIVE AU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ  
Le conseil municipal

- DÉCIDE de la prise en charge de la formation des élus suivants les principes énoncés.
- Que l'enveloppe budgétaire consacrée à la formation des élus sera de 1813.24 € par an.
- Que l'enveloppe pourra être revue, si nécessaire, chaque année en fonction du nombre de demandes.
- Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

## 202010.11 - DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ DE VOIRIE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ  
Le conseil municipal

- **ACCEPTE** l'avenant pour un montant de 6 175,00 € HT soit 7 410,00 € TTC avec RINEAU TP titulaire du marché.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

## Séance du 10 Novembre 2020

### 202011.010 - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'UN AGENT AVEC AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL INFÉRIEURE À 10%

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,  
Le conseil municipal

- **AUTORISE** à compter du 1er décembre 2020, le renouvellement du contrat de Madame GROSSIAS Claudia, dans les mêmes conditions que le contrat initial avec modification du temps de travail : 22,06 heures hebdomadaires (correspondant au temps de travail annualisé)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

### 202011.02 - DÉLIBÉRATION POUR LE CHOIX DU PRESTATAIRE RESTAURATION SCOLAIRE SUITE À L'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de : **RESTORIA 12 rue Georges MANDEL, ANGERS**

Monsieur le Maire propose au conseil de valider la proposition de la commission d'Appel d'offres.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

Le conseil municipal décide

- **D'ATTRIBUER** à compter du 1er janvier 2021, pour une durée d'un an, reconductible tacitement sur deux années civiles, soit jusqu'au 31 décembre 2023, le marché à l'entreprise RESTORIA, aux tarifs mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- **D'OPTER** pour l'achat du pain par Restoria via le boulanger local (0,13€)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

**202011.03 - DÉLIBÉRATION POUR LE CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DE LA VOIE DOUCE ENTRE AUZAY ET CHAIX**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

Le conseil municipal

- **ACCEPTE** la proposition du cabinet VERONNEAU détaillée ci-dessus et accepte le montant des honoraires hors taxe fixé à 5% du montant prévisionnel hors taxe des travaux.
- **DÉCIDE** de confier au Cabinet VERONNEAU la maîtrise d'œuvre des travaux de réalisation d'une liaison douce entre Auzay et Chaix
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

**202011.04 - DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RD 65**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

Le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération et fixant les conditions de son entretien ultérieur.

**202011.05 - DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE MAIRE À DÉPOSER UNE DEMANDE DE PRÊT POUR LE NOUVEAU FRANCHISSEMENT DE LA VENDÉE**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

Le conseil municipal

- **DE DÉPOSER** une demande de prêt pour un montant de 550 000€ auprès de La Caisse d'Épargne
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au remboursement du prêt de 900 000€ souscrit auprès du Crédit Agricole selon les modalités fixées par le Crédit Agricole
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au remboursement des 900 000€.

**202011.06 - DÉLIBÉRATION POUR FIXER LE TARIF DES SALLES MUNICIPALES D'AUZAY ET DE CHAIX**

Monsieur Héraud présente les propositions du groupe de travail :

Tarifs en euros	A compter de 01/01/2021		Auchay-sur-Vendée		Hors commune		vin d'honneur	caution	* forfait ménage
			journée	jour suivant	journée	jour suivant			
Auzay 1	grande salle, bar, cuisine	130 places tables, chaises	140	70	230	115	70	200	50
Auzay 2	bar, cuisine	40 places tables, chaises	70	35	110	55	40	100	
Auzay ** Salle Edmond-Gauvrit		40 places tables, chaises	50				30		
Chaix 1	grande salle, bar, hall	190 places tables, chaises	150	75	250	125	70	200	50
Chaix 2	petite salle, hall (sans cuisine)	40 places tables, chaises	50	25	80	40	40	100	
Chaix ** Salle Louis-Guillemet		40 places tables, chaises	50						



* applicable si la demande est faite par le locataire ou si l'état des lieux le nécessite						
** uniquement aux habitants d'Auchay-sur-Vendée						
Ce tarif de location comprend les consommations d'eau et d'électricité						
Les associations de la commune bénéficient, par année civile, de la 1ère location offerte, de la 2ème à 50% du tarif ainsi que de la gratuité pour leurs réunions et assemblées générales.						
<b>cas particulier</b>						
Association culturelle : pour représentations théâtrales, 135 € par séance à compter de la 2ème, chauffage inclus.						
<b>important:</b> la convention d'utilisation et le règlement régissent les règles d'utilisation des salles municipales et devront être acceptés par le locataire au moment de la réservation.						

### Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

#### Le conseil municipal

- **APPROUVE** les tarifs tels que présentés ci-dessus,
- **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2021
- **AUTORISE** le maire à signer tout document en lien avec les locations de salle

#### 202011.06 – APPEL AUX DONS POUR VENIR EN AIDE AUX SINISTRÉS DES ALPES MARITIMES

Après en avoir délibéré, à 16 Voix POUR, 1 Voix CONTRE (Joël Pizon), 2 ABSTENTIONS (Myriam Martineau, Aurélien Lefrère),

Le conseil municipal décide :

- De verser un don de 200 € (deux cents euros) en faveur des sinistrés de la tempête Alex.
- Conformément à la demande de l'ADM06 le montant de cette subvention sera versée à « Solidarité sinistrés tempête Alex » sur le compte dédié suivant : FR76 1910 6006 3600 7703 9601 842 / Code BIC AGRIFRPP891 (n° de SIRET : 483 387 288 00010)

#### 202011.07 - DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE REMBOURSEMENT DE FACTURES DE TRANSPORT SCOLAIRE

### Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

#### Le conseil municipal décide,

- **D'ACCEPTER** le remboursement des frais de transport (2019/2020) pour les familles dont les enfants domiciliés à Chaix, scolarisés à Chaix fréquentaient la garderie d'Auzay – sous réserve de présentation d'une facture acquittée et déduction faite des sommes reversées aux familles par la Région, en raison du confinement de mars / avril 2020.

#### 202011.08 - DÉLIBÉRATION POUR CLOTÛRE DES COMPTES DU CENTRE DE LOISIRS LES P'TITS LOUPS

### Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

#### Le conseil municipal décide

- **APPROUVE** cette répartition du résultat définitif du Centre de loisirs telle que présentée ci-dessus,
- **ACCEPTE** qu'un titre de recette d'un montant de 5365.36 € soit émis au nom de la commune de Doix les Fontaines qui a intégré le résultat dans son budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.



CONSEIL MUNICIPAL



## ÉTAT CIVIL



Cette année à Auchay-sur-Vendée, il y a eu **6 NAISSANCES, 1 MARIAGE ET 4 DÉCÈS.**

« Dans le cadre du respect de la réglementation en matière de protection des données, nous ne sommes pas autorisés à communiquer les données relatives à la vie privée des personnes ».

# Consommez local sur [maboutique.fontenayvendee.fr](http://maboutique.fontenayvendee.fr)

**La Communauté de communes investit pour doter le territoire d'une plateforme de vente en ligne qui sera dédiée aux commerçants des 25 communes.**

«Ma Boutique Fontenay-Vendée» paliera à la décision de l'État de fermer les commerces dits non-essentiels, ressentie par nos commerçants comme une injustice face aux nombreux efforts consentis depuis des mois pour s'adapter et survivre.

**A partir du 20 novembre 2020, les 35 000 habitants du territoire pourront consommer dans leurs commerces de proximité grâce au site :**

**[www.maboutique.fontenayvendee.fr](http://www.maboutique.fontenayvendee.fr)**

**où seront proposées la livraison à domicile ou la récupération en boutique grâce au Click & Collect.**

**Un bon d'achat de  
20€**

**à utiliser sur la plateforme  
distribué à chaque foyer du  
territoire !!**

**Alors n'hésitez plus :  
[www.maboutique.fontenayvendee.fr](http://www.maboutique.fontenayvendee.fr)**



Action majeure du plan de relance économique de plus de 2 millions d'euros mis en place par l'intercommunalité, «Ma boutique Fontenay-Vendée» est un outil tangible au service de tous les professionnels du territoire.

Retrouvez nos informations sur :  
[www.fontenayvendee.fr](http://www.fontenayvendee.fr)

Pays de  
**Fontenay-  
Vendée**



# CALENDRIER

En raison du contexte sanitaire actuel et des incertitudes pour le début de l'année prochaine, il n'y a pas de parution du calendrier des fêtes et événements dans le bulletin municipal. La municipalité est de tout cœur avec nos associations communales, et elle les accompagnera, dans la mesure des possibilités, dans la reprise de leurs activités.

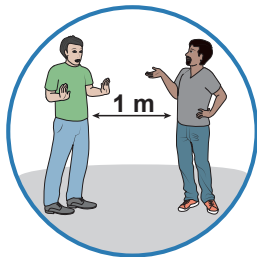
  
SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DES PERSONNES  
HANDICAPÉES  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Les gestes simples contre le Covid-19



### Je limite les contacts avec les autres

Je reste à plus d'1 mètre des autres personnes.



Je salue les personnes sans les toucher.



### Je ne touche pas mon visage

J'évite surtout de toucher mes yeux, mon nez et ma bouche.



### Je me lave les mains très souvent

Je peux utiliser du savon ou un gel désinfectant.



### J'éternue dans mon coude

Je tousse aussi dans mon coude.



### J'utilise un mouchoir une seule fois

Je le jette à la poubelle.



### Je mets un masque si je suis près de quelqu'un





# TARIFS

## ► Tarifs des salles municipales

			Auchay-sur-Vendée		hors commune		vin d'honneur	caution	* forfait ménage
			journée	jour suivant	journée	jour suivant			
Auzay 1	grande salle, bar, cuisine	130 places tables, chaises	140	70	230	115	70	200	50
Auzay 2	bar, cuisine	40 places tables, chaises	70	35	110	55	40	100	
Auzay ** Salle Edmond-Gauvrit		40 places tables, chaises	50				30		
Chaix 1	grande salle, bar, hall	190 places tables, chaises	150	75	250	125	70	200	50
Chaix 2	petite salle, hall, sans cuisine	40 places tables, chaises	50	25	80	40	40	100	
Chaix ** Salle Louis-Guillemet		40 places tables, chaises	50						

\* applicable si la demande est faite par le locataire ou si l'état des lieux le nécessite

\*\* uniquement aux habitants d'Auchay-sur-Vendée

Ce tarif de location comprend les consommations d'eau et d'électricité

Les associations de la commune bénéficient, par année civile, de la 1ère location offerte, de la 2ème à 50% du tarif ainsi que de la gratuité pour leurs réunions et assemblées générales.

## Cas particuliers

Association culturelle - représentations théâtrales, 135 € par séance à compter de la 2ème, chauffage inclus.



# TARIFS



## TARIF GARDERIE MUNICIPALE

▶ 0,38 € du ¼ d'heure soit 1,52 € /heure  
Tout ¼ d'heure commencé est facturé

### ▶ Horaires :

- Matin, dès 7h30
- Soir, jusqu'à 18h30

Tél . 02 51 51 89 84

## CIMETIÈRES

### ▶ EMPLACEMENTS

- Emplacement 2 personnes (3,30 m<sup>2</sup>)
- 30 ans (renouvelable) : 99 €
- 50 ans (renouvelable) : 165 €
- Emplacement 4 personnes (5,50 m<sup>2</sup>)
- 30 ans (renouvelable) : 165 €
- 50 ans (renouvelable) : 275 €
- Utilisation du caveau provisoire : Gratuit

## COLUMBARIUMS

### ▶ Module (1 case) avec fourniture de la plaque à gravée

- 20 ans : 500 €
- 30 ans : 750 €

### ▶ Caverne 60 x 60 x 60 cm

- 30 ans : 400 €
- 50 ans : 600 €

## JARDIN DU SOUVENIR



▶ Espace dispersion au Jardin du Souvenir avec fourniture de plaque gravée : 100 €

## TARIFS CANTINE

- ▶ Enfant inscrit à l'année : 2,85 €
- ▶ Enfant inscrit occasionnellement : 3,55 €
- ▶ Enfant inscrit hors commune : 3,35 €
- ▶ Enseignant du RPI : 4,50 €
- ▶ Repas des rationnaires extérieurs : 5,50 €

Tél. restaurant école AUZAY : 02 51 51 01 79

Tél. restaurant école CHAIX : 02 51 51 95 04

## TARIFS ASSAINISSEMENT

Depuis le 1er juillet 2020 sur l'ensemble de la communauté de communes

-Taxe de raccordement : 1500 €

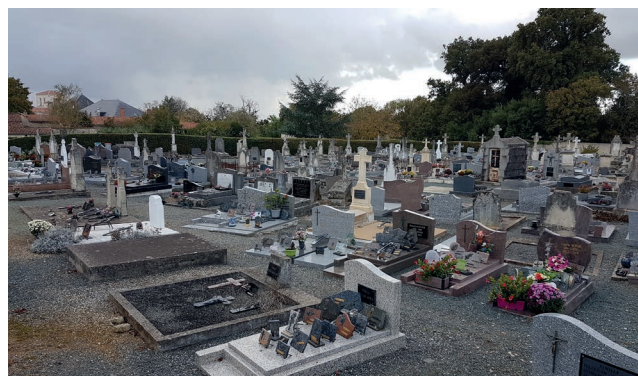
### Redevance

	AUZAY	CHAIX
Prestataire	Nantaise des Eaux	SAUR
Forfait	10,00 €	49,41 €
M <sup>3</sup>	0,6688 €	0,36 €

Depuis le 1er janvier 2020, la compétence assainissement est assurée par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

Contact : 02 28 13 04 50

[www.fontenayvendee.fr](http://www.fontenayvendee.fr)







# ÉCOLE RPI

Situation des effectifs le jour de la rentrée scolaire de septembre 2020.

Classe	Nombre d'élèves	Enseignant	Atsem
<b>Ecole 1.2.3. Soleil : Direction Mélissa MERIENNE / 02 51 51 89 84</b>			
TPS-PS-MS	16 (3 PS et 13 MS)	Mélissa MERIENNE	Claudia GROSSIAS
GS-CP	19 (13 GS et 6 CP)	Béatrice BOUSSEMART	Emilie CLION
CP-CE1	20 (9 CP et 11 CE1)	Marie PINSARD	
<b>Ecole Magellan : Direction Aurélien NIVET / 02 51 51 91 64</b>			
CM1	17	Virginie NIVET	
CE2-CM2	24 (13 CE2 et 11 CM2)	Aurélien NIVET	

22

## IMPORTANT :

Votre enfant est né en 2018, merci de vous rapprocher de l'école ou de la Mairie pour son inscription.

## AIDE AUX DEVOIRS



L'Aide aux devoirs, un atout supplémentaire pour les enfants des écoles 1 2 3 soleil et Magellan - sous l'égide de la municipalité



Une fois par semaine pour les élèves de CP/CE1 et deux fois pour les CE2 et les CM, des bénévoles accompagnent les enfants ayant besoin d'un petit coup de pouce pour faire leurs devoirs.

En lien avec les enseignants et dans le respect de leurs prérogatives, ils

s'attachent à renforcer la confiance des enfants, à développer leur attention et à les aider à s'organiser. Relativement aux apprentissages scolaires, l'accent est mis sur les compétences de bases : lecture, écriture, calcul notamment pour les CP/CE1...

Cela reste un moment d'attention pour les enfants mais dans un cadre tout à fait différent de celui qu'ils connaissent en classe. Ainsi, notre démarche devient un complément intéressant pour les enfants qui montrent rapidement de l'intérêt et font des efforts pour progresser.

Établir un lien de confiance avec les familles reste une condition essentielle pour que l'enfant adhère au projet.

\* En début ou en cours d'année scolaire les personnes motivées et souhaitant s'engager peuvent rejoindre l'équipe de bénévoles.

**ESPACE SANS TABAC**

LES ESPACES SANS TABAC CONTRIBUENT À :

- 1. RÉDUIRE L'INITIATION AU TABAGISME des jeunes et encourager l'arrêt du tabac ;
- 2. ÉLIMINER L'EXPOSITION AU TABAGISME PASSIF, notamment des enfants ;
- 3. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT des mégots de cigarettes et des incendies.

AUCHAY SUR VENDEE LA PROXIMITÉ DES ENTRÉES DES ÉCOLES DE AUZAY ET DE CHAIX EST DÉSORMAIS INTERDITE AU TABAC

LA LIGUE





# NOS ASSOCIATIONS

Ces pages sont destinées aux associations de la commune qui souhaitent informer la population sur leurs activités, et qui nous ont communiqué leurs informations à temps.

## AMICALE LAÏQUE

### ET ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



Pour cette année 2020/2021, l'Amicale Laïque compte 18 membres.

#### Le bureau :

**Président :** Willy GIBOUIN

**Trésorière :** Emilie TOUMI

**Secrétaire :** Maxime BOBINEAU

**Vice-Présidente :** Audrey GELOT

**Trésorière adjointe :** Emilie GROLLEAU

**Secrétaire adjoint :** Julien BLAIZEL

**Les Membres :** AUTIN Angéline, BERNARDON Romain, BOUTEILLER François, BRISSIAUD Marie Julie, DELRIVE Sébastien, FRADIN Blandine, GELOT Gaëtan, JOUBERT Florie, LABARRE Youri, PEUAUD Didier, PLANCHAIS Murielle, RAMBAUD Adeline

Notre association a pour but d'animer des manifestations et de recueillir ainsi des moyens qui permettront de financer les projets de l'équipe éducative (achat de matériel pédagogique et sportif, sorties scolaires, abonnements ...). L'Amicale Laïque contribue aussi à créer des liens entre les familles de parents d'élèves ainsi qu'avec les enseignants.

#### **MANIFESTATIONS PREVUES POUR 2020/2021 :**

- Vente de jus de pommes le 20 novembre 2020
- Vente de chocolats de Noël en novembre 2020
- Bal des Aînés au Langon le 18 avril 2021
- Vente de viennoiseries (date à confirmer)
- Vente de pizzas (date à confirmer)
- Fête des écoles le 26 juin 2021

L'Amicale Laïque vous propose aussi tout au long de l'année :

#### **\*location de couverts :**

5€ pour 1 à 50 couverts

10€ pour 51 à 100 couverts

#### **\*vente de jus de pommes :**

2€ la bouteille (bouteille consignée 0,50€)

Durant l'année scolaire 2019/2020, nous avons organisé un bal des aînés, un loto, des ventes de chocolat et jus de pomme. A l'heure actuelle, il n'y a pas de collectes de papiers planifiées. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Afin de mener à bien toutes ces actions, nous tenons à rappeler l'importance de **l'investissement des parents. En effet, plus nous serons nombreux, plus nous pourrons contribuer au bien être des enfants de chaque école.**

L'année dernière, nous étions 27 membres et cette année seulement 18. Nous invitons donc les parents qui veulent s'investir à contacter l'association.

#### **Contacts :**

**Willy GIBOUIN (Auzay) 06 87 24 35 57- wilvivi85@free.fr**

**Emilie TOUMI (Chaix) 06 28 83 57 25- tonyemilie.toumi@hotmail.fr**

**Amicale Laïque Auzay Chaix**



Réservation auprès de Willy GIBOUIN

**au 06.87.24.35.57**

**amicaleauchay85@gmail.com**

*Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2021*

# ART - THALIE

Notre dernière pièce « Les Pigeons » de Pascal Proyart a connu un vif succès. 1463 spectateurs se sont déplacés pour suivre les nombreuses prises de bec et vols dans les plumes, et ce sous la houlette du metteur en scène Patrick LAMBERT.

La 1ère séance a été jouée au profit de l'association « Leucémie Espoir Atlantique Famille ». Un grand merci à tous les adhérents de notre association pour leur investissement tout au long de l'année.

Certes « covid 19 » oblige... nous ne pouvons assurer nos séances théâtrales pour cette année. Quel dommage ! Et je comprends la déception de nos comédiens qui étaient prêts à nous faire passer encore un bon moment. Espérons vivement vous voir l'an prochain.



Cette année 2020, nous devons fêter notre trentième anniversaire. Mais, ne désespérons pas... Peut-être, le fêtons-nous avec un an de retard.

En vous souhaitant, malgré tout, une meilleure année 2021.

Le Président,  
Jean-Yves GARNIER

24

## UNC / AFN

### ET SOLDATS DE FRANCE

Cette année 2020 restera pour le milieu associatif une année bien morne.

Dans le respect des impératifs sanitaires nous avons donc annulé toutes nos activités prévues initialement. À l'exception des deux cérémonies patriotiques du 8 mai et du 11 novembre. Cérémonies autorisées à 8 personnes au total (Élus et membres de l'Association) et sans public.

Au nom de tous, nous avons déposé une gerbe à nos deux Monuments aux Morts, en Mémoire de ces habitants de nos communes Morts pour la France et dont le nom est gravé sur ces Monuments.

Nous y avons associé une pensée pour notre camarade Jean Jacques PAGEARD, membre de notre bureau et décédé brutalement.

Quelles prévisions d'activité pour l'année 2021 ? À ce jour est programmé un concours de belote le 13 mars. Mais aura-t-il lieu ? Dans l'affirmative nous pourrions que nous réjouir car nous serions sur la bonne voie...

Alors gardons espoir et avant tout soyons prudents et respectons les règles sanitaires qui nous sont dictées.

Avec l'espoir de nous retrouver au plus vite lors de nos différentes cérémonies et activités, nous vous adressons tous nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2021.

#### LE BUREAU DE NOTRE SECTION

**Président : Bernard ALEM**

**Vice-présidents : Jean Claude ODERMAT – Marcel ROUSSEAU**

**Secrétaire : Robert HENRY – Secrétaire Adjoint : Paul REMAUD**

**Trésorier : Patrick CAQUINEAU – Trésorier Adjoint : Philippe COIRIER**

**Membres : Michel AIME – Jean Marie BREMAUD**

**Roger DEBORDE – Joël GIRAUD – Daniel MANCEAU**





# FC AUZAY - CHAIX

Malgré sa saison écourtée en mars, la section basket est à nouveau sur les terrains !!

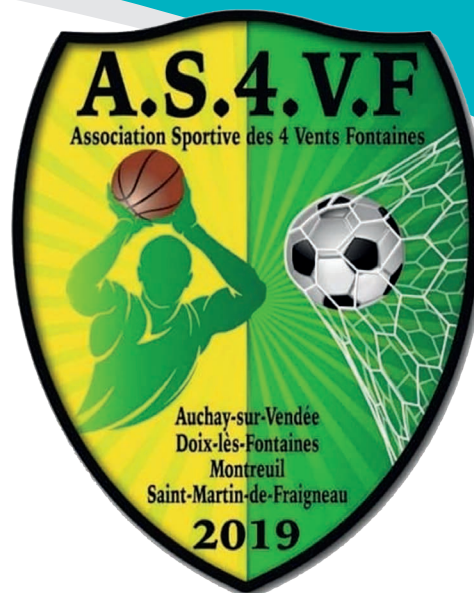
Nos 7 équipes :

<b>U7 / U9 mixte</b>	5 à 8 ans	Mercredi 17h30 – 18h30
<b>U11 Garçons</b>	9 et 10 ans	Mardi 17h – 18h30 / Vendredi 17h – 18h
<b>U11 Filles</b>	9 et 10 ans	Mardi 18h30 – 19h45 / Vendredi 17h – 18h
<b>U13 Garçons</b>	11 et 12 ans	Mercredi 18h30 – 20h / Vendredi 18h – 19h
<b>U13 Filles</b>	11 et 12 ans	En entente avec le club de Fontenay
<b>Séniors Garçons</b>	16 ans et +	Jeudi 20h30 – 22h / Vendredi 19h – 20h30
<b>Séniors Filles</b>	16 ans et +	Jeudi 20h30 – 22h / Vendredi 20h30 – 22h

Le plaisir et l'envie sont les maîtres mots de cette saison !!

De nouvelles idées émergent grâce à nos bénévoles de la commission animation qui s'assurent que la saison soit une réussite dans la bonne humeur.

De nouveaux licenciés sont toujours les bienvenus pour nous rejoindre, et bien sûr, tous spectateurs également pour voir évoluer nos équipes aux différents niveaux à la salle des 4 Vents.



Première réussite de la saison avec la réception des équipes de la Roche Vendée et Chauray lors de notre fête du basket en Septembre pour le plaisir des plus petits et des plus grands !



**Samantha GUILLEMOTEAU**  
Présidente du basket [as4vbasket@gmail.com](mailto:as4vbasket@gmail.com)

25



## L'année de la confirmation pour l'AS4VF

L'AS4VF, nouveau club issu de la fusion du club de L'AS4V et du FC Auzay-Chaix, a débuté pour la saison 2019/2020. Après une première saison en D3 pour l'équipe A, nous sommes heureux d'accéder à la D2 pour la saison 2020/2021.

### Sportif :

Pour cette nouvelle saison, nous sommes heureux de constater l'augmentation de l'effectif pour créer une troisième équipe senior. Ce qui nous permet d'avoir 56 licenciés seniors et vétérans, 6

licenciés loisirs et 11 jeunes U18 / U19 pour nos équipes de D2, D4, D5 et loisirs. Je remercie Fabien SAILLY pour son excellent travail en tant qu'entraîneur et tous nos dirigeants et membres du bureau pour tout leur temps donné pour le club et féliciter les joueurs pour leur présence aux entraînements.



### **Ecole de foot :**

Nous pouvons compter aussi sur nos catégories jeunes U15/U14, U13/U12 et aussi foot animation garçons et filles. Cependant nous recherchons toujours des personnes motivées pour encadrer et aider.

### **Evènement :**

Malheureusement pour cette année, du fait de la Covid 19, nos différentes manifestations sont pour le moment suspendues. Mais espérons pouvoir y remédier rapidement.

### **Foot animation**

Environ 70 joueurs de 5 à 16 ans

Malgré une fin de saison compliquée avec la mauvaise météo et la covid-19, la nouvelle est repartie avec des règles sanitaires à respecter. Malgré ces contraintes, je suis heureux de voir les enfants motivés de recommencer le sport et revoir leurs copains.

Les entrainements et les plateaux sont assurés par des bénévoles. Il est toujours possible de s'inscrire toute la saison 2020/2021 et venir faire des essais. N'hésitez pas à nous contacter au 06.89.62.58.49

Merci aux bénévoles, parents et dirigeants, car sans eux rien ne pourrait se faire. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Bonne saison à tous,

**Eric PELLETIER, Président foot jeunes**

### **Remerciement :**

Nous voulons remercier tous nos sponsors et nos partenaires, pour leur soutien, que ce soit financier ou matériel. Nous travaillons par mode de mécénat. Le donateur (entreprise ou particulier) se voit attribuer une déduction d'impôt de 60 %. Un don de 50€ donne droit à une réduction d'impôt de 30 €, il n'en coutera que 20 € au donateur.

Le club à la chance d'avoir aussi deux arbitres, Cyrille et Benjamin, qui nous couvrent au niveau du règlement. Si vous avez envie d'intégrer un club familial avec une très bonne ambiance, en tant que joueur, arbitre ou dirigeant, notre porte est grande ouverte.

*Damien BELAUD, Président Foot*

### **Contact : Damien BELAUD**

**Président Foot 06.07.11.18.97**

**damienbelaud@hotmail.com**

### **Saison 2020/2021, nouvelle saison, nouveau bureau.**

C'est sous le signe d'une saison sportive particulière tant sur le plan météorologique que sanitaire, que cette 1ère année de fusion s'est achevée trop rapidement hélas. Cependant, nous ne retiendrons qu'un seul mot : succès !! Succès d'une fusion réussie grâce à des hommes et des femmes ayant la farouche volonté de voir rayonner notre beau club sportif dans le sud Vendée et au-delà.

Croyez-moi, c'est un vrai plaisir de composer avec les présidents de chaque section et leurs vice-présidents, les membres du Bureau et du Comité pour accompagner l'AS4VF vers les nouveaux défis de la saison 2020/2021 et plus.

### **Les projets :**

L'A.S.4.V.F a recruté un jeune de 19 ans, originaire de Fontaines, Léo BERGERON pour un contrat d'emploi de service civique au niveau de la section foot. Nous sommes heureux de l'accueillir. D'autre part, le projet de labellisation se poursuit et le club souhaite créer un poste d'éducateur. Mais pour se faire, une recherche de financement se met en place.

Pour cette nouvelle saison, le nouveau Conseil d'Administration est composé de 25 membres que je remercie pour leur présence et leur dévouement. Je remercie également tous les bénévoles, parents, dirigeants, supporters, partenaires et bien entendu la municipalité d'AUCHAY-sur-VENDÉE pour son précieux soutien.

Pour conclure, je souhaite que cette nouvelle saison soit sous le signe du plaisir de retrouver les terrains et de se retrouver autour malgré les contraintes sanitaires.

Au plaisir de vous y rencontrer,

Sportivement,

**Elodie BATY, Présidente Générale de l'A.S.4.V.Fas4vfootetbasket@gmail.com**



Les membres du comité et du bureau de l'AS4VF - saison 2020/2021

# LES BOUCLES DE LA VENDÉE



L'association a bien démarré l'année le 29/02/2020 par une soirée chansons qui à réuni 100 personnes une première pour nous et une belle réussite.

La suite vous la connaissez le covid-19 est venu perturber nos associations ce qui nous à amener à l'annulation de la randonnée pédestre et VTT du mois de Mai et la course cycliste du mois de juillet.

Dans le contexte particulier que nous traversons malgré tout cela nous relançons nos projets pour l'année 2021.

Les boucles de la Vendée remercient les maires, le conseil municipal, les élus, le conseil départemental, les propriétaires privés, les partenaires. Merci aux bénévoles pour leurs engagement sinon rien ne serait possible pour l'association.

L'ensemble du bureau vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2021 à toutes et tous.

**Renseignements au : 06 15 52 94 14**

## LE BUREAU

**Le Président : Dominique DAGUZE**

**Les Vice - Présidents : Jacques PHELIPPEAU , Arthur CAQUINEAU**

**Trésorière : Christiane GOMARD, Trésorière adjointe : Aline BERTRAND**

**Secrétaire : Colette REMAUD, Secrétaire adjointe : Line GIRAUD**

**Membres : Patrick CAQUINEAU, Christian LACOTTE, Martine BREMAUD, Lionel GROLLEAU, Michel ROGER.**

27

# SOCIÉTÉ DE CHASSE D'AUZAY

Syndicat des propriétaires et chasseurs d'Auzay

Notre association, comme beaucoup d'autres, a du restreindre ses activités au cours de l'année, covid oblige. Impasse sur le ball-trap, sur le deuxième repas de chasse marquant ainsi le manque de convivialité et de relations sociales que nous apprécions.

L'année 2021 nous apportera sans aucun doute autant de désillusions, malgré cela restons optimistes.

Les effectifs de notre association restent stables et se composent de trente trois chasseurs. La rareté du gibier sauvage sur le territoire se fait ressentir et nous devons combler ce manque par du gibier de tir.

Le conseil d'administration et l'ensemble des chasseurs vous souhaitent le meilleur pour cette année 2021.

Ci-dessous, la composition du conseil d'administration.

**Président : Jacques Suire**

**Vice-président : Davis Coirier**

**Secrétaire : Jacky Bonamy**

**Trésorier : Philippe Coirier**

**Membres : Jacques Métais, Claude Gabrieau, Laurent Gauvrit, Thomas Coussot, Jérémy Fuzeau, Anthony Girard, Dorian Deborde.**

# TENNIS CLUB DES 4 VENTS

Le Tennis Club des 4 Vents a fait sa rentrée 2020-2021 avec les conditions sanitaires en vigueur. Le bureau a présenté son bilan moral et financier de l'année 2019-2020 qui se porte toujours très bien pour cette nouvelle saison. L'association compte aujourd'hui 21 joueurs répartis en 3 groupes d'entraînements se déroulant le lundi soir avec la présence d'un entraîneur. Pour cette nouvelle saison hivernale tennistique, nous avons engagé une équipe féminine avec le TC Rebond situé au Langon et 2 équipes masculines. Vous pouvez retrouver le résultat de nos rencontres directement sur notre page Facebook indiqué ci-dessous.

Un merci tout particulier aux nouveaux membres venus compléter le bureau et nous leur souhaitons la bienvenue.

**Renseignement : Adrien MARSAULT : 06 32 96 37 42**

**Facebook : TC4V85**

**Site Internet : <https://www.tc4v.fr>**



**Entraînement Senior Salle des 4 Vents :**

**Lundi : 18h – 22h**

**Mercredi : 20h – 22h**

**Samedi : 8h30 – 10h**

**Tarif Licence Senior 2020 :**

**95€**

**Adrien MARSAULT**

**Président - 06.32.96.37.42**

28

# CLUB L'AGE D'OR



L'année 2020 est, et restera une année tout à fait exceptionnelle liée au Covid 19. Notre vie au quotidien s'en trouve perturbée, modifiée dans nos habitudes pénalisant nos différentes activités surtout en salle. Nous avons dû nous mettre au ralenti. Nous le regrettons bien, mais nous subissons les règles et les consignes qui nous sont imposées.

Nous souhaitons tous voir la fin prochaine de cette désagréable situation afin de reprendre au plus vite le fonctionnement normal de notre club.

Toutefois depuis septembre, marcheuses et marcheurs ont repris l'activité marche en respectant les règles sanitaires.

Protégez-vous et prenez bien soin de vous.

**Avec tous nos meilleurs vœux pour 2021.**

**Présidente : Irène Mallard-Lucas – Vice-présidente : Simone Deborde – Trésorière : Francette Berthommeau**

**Trésorier- adjoint : Dany Delaunay- Secrétaire : Marie-Claire Rousseau – Secrétaire adjointe : Sylvie Bonamy**

**Membres : Ginette Delaunay- Renée Rousseau**



# LES P'TITS DRÔLES



Association d'assistantes maternelles d'Auchay-sur-Vendée.

Depuis sa création en 2016, et jusqu'au confinement dû à la crise sanitaire de la COVID 19, les assistantes maternelles continuaient à se réunir avec les enfants 2 fois/semaine à la salle des activités culturelles de Chaix, et nous participions aux matinées d'éveil mises en place par la PMI de Vendée.

5 séances ont été toutefois réalisées avec la présence de 8 assistantes maternelles différentes et 15 enfants différents, mais 3 séances ont dû être annulées.

Pour cette fin d'année et 2021, l'éducatrice de jeunes enfants de la PMI nous propose de reconduire ces matinées d'éveil à raison d'1 tous les 2 mois, en respectant bien entendu les gestes barrières stricts en lien avec la COVID 19. Ces matinées d'éveil seront réalisées, en accord avec la mairie de Doix lès Fontaines, à la salle du centre de loisirs à FONTAINES.

Le 2 février 2020, nous avons organisé un spectacle avec un magicien-prestidigitateur-illusionniste professionnel à la salle polyvalente de Chaix et les spectateurs venus nombreux ont pu assister à des moments de réel plaisir autour de numéros incroyables et spectaculaires, qui ont enchanté petits et grands.

Nous avons projeté une sortie au Zoo de Mervent en Juin, comme l'an passé et qui avait été très appréciée par les petits et les assistantes maternelles, mais la crise sanitaire nous a obligées à annuler. Nous espérons renouveler cette sortie au printemps 2021, si la situation sanitaire nous le permet.

A toutes et à tous nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année malgré la situation, et surtout... prenez bien soin de vous.

**Présidente : Cathy PIZON**

**Vice-présidente : Magalie ALBERT**

**Secrétaire : Joëlle DOYEN**

**Trésorière : Laurence PEAN**



# NONZOBENIN

## Notre engagement humanitaire se poursuit sans relâche ...

La crise sanitaire mondiale ne nous a pas permis cette année d'effectuer notre mission au Bénin hélas ! Les retrouvailles avec nos enfants nous manquent déjà... mais réconfortés de les savoir à l'abri de cette terrible contagion.

Rappelons l'accueil depuis 2008 de trente enfants orphelins en grande vulnérabilité au sein de notre orphelinat. Notre engagement est celui de les accompagner jusqu'à l'obtention d'un métier. Deux salariées béninoises les encadrent à chaque instant sous la direction de notre délégué local, Monsieur FANDEGLA sur le terrain.

L'accompagnement de chaque enfant est suivi en étroite collaboration entre l'association et le délégué local quotidiennement. La volonté et le sérieux de chaque enfant les amènent peu à peu vers leurs objectifs professionnels avec satisfaction.

Notre 2ème bachelière avec mention a regagné le campus ...et dès 2021, d'autres enfants vont se lancer dans la vie active (CAP de couture et de coiffure, DT d'hôtellerie).

Nos dix petits derniers poursuivent leur scolarité entre le CP et 5ème à l'école ou au collège de Toviklin. Ils sont cependant encadrés par des précepteurs chaque semaine.

Dernièrement, notre orphelinat a eu l'agréable honneur de recevoir la visite de Madame la Ministre des Affaires Sociales et du Garde des Sceaux afin d'évaluer les conditions de vie des enfants. La délégation ministérielle a salué les efforts consentis pour offrir un cadre aussi accueillant aux enfants. Elle a encouragé les responsables à continuer dans cette veine afin d'être une référence dans le pays.

## Deux points forts depuis le début de l'année dans nos démarches et projets :

► La crise sanitaire mondiale n'a pas épargné l'économie au Bénin. Les frontières fermées, l'approvisionnement des denrées absentes, les prix ont flambés, la misère s'est aggravée, les enfants ont vite souffert de la faim...

Devant cette situation alarmante, l'association a mis en place [un appui alimentaire pour les enfants en grande nécessité](#). 152 d'entre eux ont pu se rapprocher de notre cantine solidaire pour recevoir un repas chaque jour d'avril à fin juillet. MERCI à tous les donateurs.

► [Notre projet de Maîtrise de l'eau a vu le jour](#).

Alimentés par 6 panneaux photovoltaïques, puits et château d'eau construits, permettent de distribuer de l'eau à 4 bornes fontaines qui vont alimenter 3 quartiers de l'arrondissement, notre jardin solidaire pour subvenir aux besoins de la cantine, puis l'élevage de lapins.

MERCI à l'appui du Conseil départemental et de Vendée eau, principaux partenaires.

La poursuite de notre **parrainage scolaire** depuis 10 ans donne accès à la scolarité aux enfants défavorisés pour 40€ par an. Cette année 232 enfants ont pu en bénéficier.

## Votre soutien reste bienvenu pour nous aider à poursuivre notre engagement humanitaire :

- **ADHESIONS : 35€ par an**
- **PARRAINAGE scolarité enfant : 40 € par an**
- **PARRAINAGE d'un enfant orphelin au sein de l'orphelinat : 35€ par mois pour un engagement de 3ans .**

*MERCI aussi à tous ceux, qui tout au long de l'année font des dons divers (vêtements, chaussures, fournitures scolaires, matériel médical, vélos, jouets etc...)*

D'avance MERCI d'être à l'écoute et de soutenir les enfants démunis du Bénin et leur famille.

**CONTACT : Madame Christine  
HIDREAU 1, route d'Auzay Chaix  
AUCHAY SUR VENDEE  
Tél : 06 08 61 37 89**





# VIE PAROISSIALE



## Communauté Catholique

Communauté Catholique :

La paroisse Notre Dame des Source regroupe 7 clochers :  
**Auzay, Chaix, Fontaines, Montreuil, Le Poiré sur Velluire, Saint Martin de Fraigneau, Velluire**

Le presbytère est situé au 24 rue de l'église, Fontaines,  
85200 Doix-lès-Fontaines

Tél : 02 51 51 82 38

[fontaines@diocese85.org](mailto:fontaines@diocese85.org) ou [ndsfontaines@orange.fr](mailto:ndsfontaines@orange.fr)



Permanence au presbytère de Doix-lès-Fontaines, lundi, mercredi et vendredi de 10h à 12h.

Curé de la Paroisse : Abbé François BIDAUD au 06 24 66 30 20.

Équipe pastorale : Père François BIDAUD, Père Louis-Marie FILLON, Marie-Claude TRICHET, Dominique JOURDAIN, Ottilia CRUZ, Marie-Bernadette ALIGNÉ, Philippe BAZIRE, Marie-Thérèse GUIGNOUARD.

Inscription au catéchisme pour les enfants de CE1, CE2, CM1, CM2, renseignements pour Baptême, Mariage, Sépulture...veuillez contacter le presbytère.

Pour les sépultures à **AUCHAY-SUR-VENDEE**, merci de contacter Marielle Bazire au 02 51 51 80 51.

Horaires des messes sur :

[doyenne-fontenay.catho85.org/horaires-des-messes](http://doyenne-fontenay.catho85.org/horaires-des-messes) et affichage sur la porte des églises.

## Établissements d'enseignement catholique :

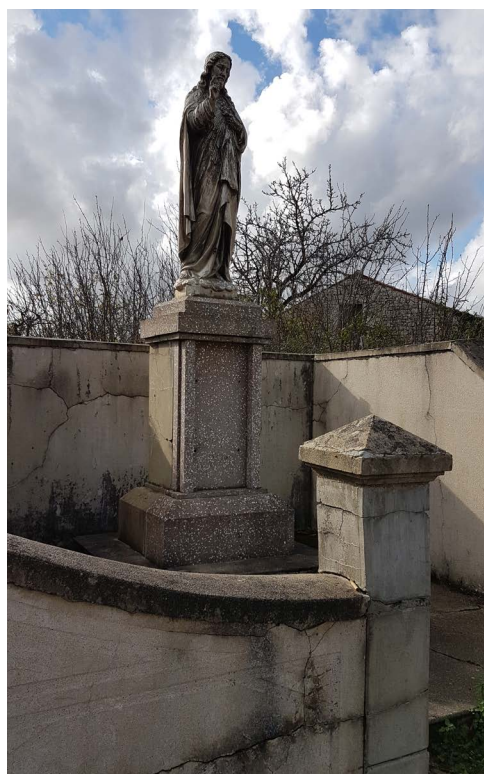
**École l'Eau Vive**, 30 rue du Docteur Rouger, Fontaines, 85200 Doix-lès-Fontaines Tél : 02 51 51 90 80

**École Sainte Marie**, 52 rue Jean Moulin, Le Poiré sur Velluire, 85770 Les Velluire sur Vendée Tél : 02 51 52 33 30

## Communauté Protestante

Église Protestante Unie de Fontenay-le-Comte et du Sud Vendée

Le Temple est situé au 57 rue Kléber, 85200 Fontenay-le-Comte Tél : 02 51 69 49 54





# PLAINE CALCAIRE DU SUD VENDÉE

## Les actions menées dans la zone Natura 2000 de la Plaine Calcaire du Sud Vendée

Le territoire de la Plaine Calcaire du Sud Vendée fait partie des nombreux sites Natura2000 en France. Ce site a été désigné au début des années 2000 comme site d'importance au niveau européen car il accueillait certaines espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux telles que, l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard, le Busard cendré, la Gorgebleue à miroir, le Pluvier doré. Malheureusement, l'état de la population de l'Outarde canepetière était déjà trop faible et l'espèce a disparu du site en 2010 avant la validation du document d'objectifs fin 2011. Ce document d'objectifs permet la mise en place d'actions favorables aux espèces citées ci-dessus.

L'animation de ce site est faite par une organisation de 3 structures que sont la chambre d'agriculture, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et la Fédération des chasseurs de Vendée, en lien avec les services de l'Etat. Les actions mises en place se traduisent par l'élaboration de mesures agri-environnementales dont l'objectif principal est de rétablir des zones refuges pour la faune pour la reproduction et en tant que zone de nourrissage. Ces mesures qui sont sur la base du volontariat concernent la profession agricole. Pour les particuliers et les communes propriétaires de terrains, le dispositif en place est ce qu'on appelle le contrat Natura 2000. Il doit permettre de financer des actions favorables à l'avifaune de plaine. Dans ce cadre, une action de fauche tardive est menée sur les communes de Mouzeuil et Pouillé. L'objectif en partenariat avec les associations foncières de ces communes est de favoriser la ressource alimentaire en insectes pendant la période de reproduction, c'est-à-dire au printemps.

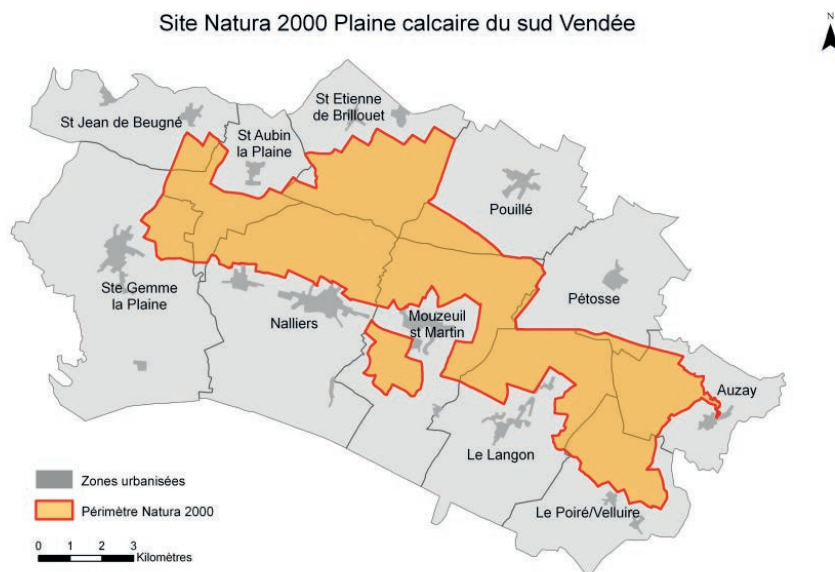
Des plaquettes d'informations sur ces différentes thématiques (entretien des zones en herbes, les espèces, les contrats Natura 2000...) ont été éditées et sont consultables sur le site internet.

De plus, des actions de protection directes sont menées notamment sur les busards. En effet, ce petit rapace nichant au sol, s'installe principalement dans les cultures de blé. Le problème se pose au moment des moissons car beaucoup jeunes oiseaux (plus de 50 %) ne sont pas volant et nécessitent une intervention pour être évités par les moissonneuses. De plus, la LPO Vendée et la Fédération de chasse de Vendée réalisent différents inventaires comme le recensement des œdicnèmes criards, de la caille des blés, des oiseaux hivernants afin de mesurer l'impact des mesures mises en place.

Malgré la crise sanitaire, toutes les actions prévues, ont été maintenues, 22 couples de Busard cendré et un couple de Busard des roseaux ont été protégés. 6 à 10 couples d'Œdicnèmes criards ont été recensés ainsi que 47 mâles chanteurs de Caille des blés recensés de mai à juillet à Saint Aubin la Plaine. Les animations dans les écoles ont pu être faites à l'automne.

Pour plus d'information vous pouvez consulterle site internet « <http://plaine-calcaire-vendee.n2000.fr/accueil> ».

Site Natura 2000 Plaine calcaire du sud Vendée



# PARC ÉOLIEN DE LA PLAINE D'AUZAY

Des nouvelles du parc éolien de la Plaine d'Auzay !

## Les étapes du chantier :

Les travaux du parc éolien de la Plaine d'Auzay ont débuté en novembre 2019 par la création des voies d'accès et des plateformes. Les travaux de coulage des fondations ont été légèrement retardés par le 1er confinement : initialement prévus pour mars 2020, ils ont ensuite été décalés à août 2020, pour respecter la période de reproduction de l'avifaune d'avril à juillet.



Depuis Novembre 2020, les différents composants des éoliennes sont acheminés sur site avant la phase de montage. Les pales de 69m de longueur et les nacelles proviennent du port de Montoir de Bretagne (à proximité de Saint Nazaire). Les sections des mâts sont quant à elles débarquées depuis le port de Nantes.

La phase d'assemblage va se dérouler de décembre 2020 à Janvier 2021. Des grues de 125m de haut vont être installées afin d'élever les différents éléments à monter.

A la fin du montage, suivra une période de mise en route et de tests des éoliennes entre février et mars 2021. La mise en service du parc est prévue pour le mois d'avril 2021.

En parallèle de ces étapes, la société Enedis, réalise le raccordement électrique qui relira le parc éolien au poste source électrique de Mouzeuil-Saint-Martin afin d'évacuer la production d'électricité au plus proche des lieux de consommation.

## Quelle production d'électricité pour le parc ?

Le parc éolien est composé de 9 éoliennes Enercon de 180m en bout de pale. Chaque éolienne a une puissance de 4MW soit un total de 36MW pour le parc. Plus hautes que les éoliennes déjà existantes à proximité (limitées en hauteur par une contrainte aéronautique de l'armée), ces 9 éoliennes permettront de produire plus d'électricité que les 55 petites éoliennes déjà présentes dans la plaine.

La production estimée de ce parc est de 94,8 GW/h. Cela représente 45% de la consommation électrique de la communauté de communes de Pays de Fontenay Vendée ainsi que 78% de sa consommation électrique résidentielle (selon les données de l'agence ORE). L'électricité sera injectée en priorité dans le réseau local pour une consommation de proximité. Elle fait de la commune d'Auchay sur Vendée un territoire à énergie positive.

## Des mesures en faveur du paysage

Dans le cadre de ce parc éolien, différentes mesures vont être mises en place afin d'obtenir une meilleure insertion paysagère :

- Des haies vont être plantées à proximité du tri sélectif d'Auzay ainsi que le long de la route de la Cible à proximité des lotissements pour masquer partiellement le parc.
- Les lignes électriques de la rue Jacques Maupéoux vont être enterrées.
- Les abords de l'étang à proximité de la rue de Maugre vont être réaménagés.

## Des ressources supplémentaires pour la commune

Le parc éolien va apporter des ressources supplémentaires conséquentes pour la commune via les retombées fiscales du parc. Un parc éolien est comme une entreprise supplémentaire sur le territoire de la commune. Elle s'acquitte donc de la Contribution économique territoriale (CET), de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) et de la taxe sur le foncier bâti. Selon les prévisions les retombées fiscales seraient réparties de la façon suivante :

- Commune d'Auchay sur Vendée : 62 000€/an
- Communauté de communes de Pays de Fontenay Vendée : 183 000€/an
- Département de la Vendée : 105 000€/an
- Région des Pays de la Loire : 37 000€/an

# TRANSPORT SOLIDAIRE

Contact pour CHAIX :  
**Catherine CÔTE - Tél : 06 84 86 98 31**  
Contact pour AUZAY :  
**Marie-Claude TRICHET - Tél : 06 61 00 91 34**

*Le « Transport solidaire » :  
pour améliorer le quotidien, rompre  
l'isolement et favoriser les moments d'échange  
et de convivialité entre les personnes.*

## Pour qui ?

Ce service s'adresse aux habitants du Pays Fontenay-Vendée :

- Ne disposant pas de moyens de locomotion
- Ne pouvant momentanément ou durablement conduire

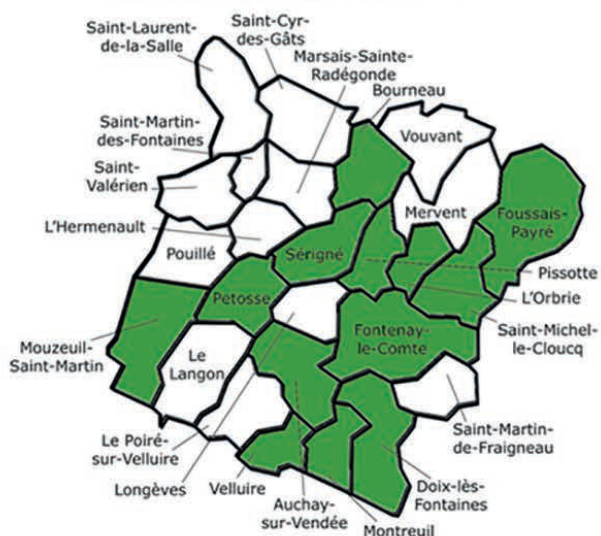
## Pour quels déplacements ?

- Les déplacements occasionnels
  - Les visites de courtoisie, courses, rendez-vous médicaux, rendez-vous personnels, loisirs... sont exclus les trajets pris en charge par l'Assurance maladie.
  - La priorité est donnée aux services et commerces locaux
- Les transports se font en accord avec le chauffeur bénévole

## Communes référencées

### « Transport Solidaire »

### Pays Fontenay-Vendée



- ① S'inscrire auprès du référent local de sa commune : adhérer à l'ODDAS et signer le règlement intérieur du transport solidaire
- ② Réserver auprès d'un chauffeur bénévole au minimum 3 jours à l'avance
- ③ Se faire transporter à destination par un chauffeur bénévole
- ④ Verser l'indemnité au chauffeur au retour.



## A quel tarif ?

Pour bénéficier du service « Transport Solidaire », il suffit d'adhérer à l'ODDAS dont le montant est de 4€ par personne et par an puis de verser une indemnité au chauffeur en fonction du nombre de kilomètres parcourus :

- Forfait de 4€ pour un trajet aller-retour jusqu'à 10 kms
- Le kilomètre supplémentaire est de 0,40€

Le nombre de kilomètres est calculé à partir du domicile du chauffeur bénévole.

### Exemples pour un trajet aller-retour

Fontenay-le-Comte <=> Vix : 30 kms  
4€ (forfait de 10kms) + 0,40 \* 20kms = 12€

St Michel-le-Cloucq <=> Fontenay-le-Comte : 12 kms  
4€ (forfait de 10kms) + 0,40 \* 2 kms = 4,80€

Action partenariale portée juridiquement par l'ODDAS en lien avec la MSA Loire-Atlantique Vendée et les Communes du Pays Fontenay-Vendée



**ODDAS - Centre Social**

25 rue des Cordiers - 85200 Fontenay le Comte

Tél : 02 51 69 26 53 - Mail : [accueil@oddas.fr](mailto:accueil@oddas.fr)

[www.centresocialoddas.fr](http://www.centresocialoddas.fr)







# TOURISME À AUCHAY-SUR-VENDÉE

36



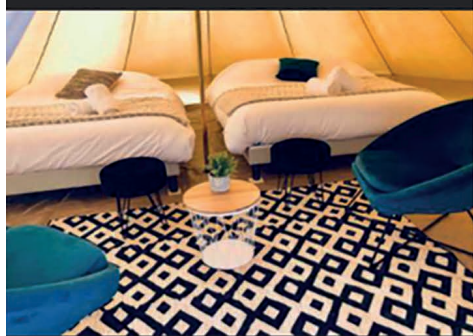
## CHAMBRE D'HÔTES "LA MÉTAIRIE"

CHAMBRE D'HÔTES

Chambre d'hôte située aux portes du Marais Poitevin, calme et agréable. Jeux, vélos, piscine à disposition. Animaux acceptés. Tables d'hôtes sur réservation.

02 51 51 57 95

📍 Auchay-sur-Vendée



## BIVOUAC VENDÉE / LA GRANGE À MÉMÉ

CHAMBRE D'HÔTES

Bivouacs : 4 bivouacs de 2 à 4 personnes, tout confort. Chauffage, électricité et salon de convivialité. Espaces communs : douche, cuisine, toilette sèche et sauna. La Grande à Mémé : 2 personnes. Salle de bain (avec baignoire), espace salon / cuisine. Sauna. En option : p'tit déj' Maison - sauna

06 33 00 01 47

📍 Auchay-sur-Vendée



## GÎTE DE LA PRAIRIE

👤👤👤

Aux portes du Marais Poitevin, 3 km de Fontenay Le Comte (tous commerces) et à 45 minutes du Puy du Fou, de la Rochelle et du bord de mer, ferme rénovée sur terrain arboré de 2500 m<sup>2</sup> avec piscine privée, chauffée et sécurisée (9x4,5m ouverte d'avril à octobre). Entrée avec salle d'eau et wc indépen...

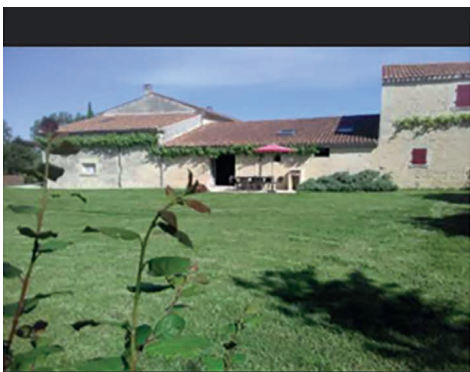
02 51 51 80 93

📍 Auchay-sur-Vendée





## Pays de Fontenay- Vendée



### L'ETABLE



Ancienne étable du 18ème rénovée en 2006, située sur une propriété de 4 hectares mitoyenne au logement des propriétaires et proche d'un autre gîte, espace privatif de 1000 m<sup>2</sup>, terrasse (salon de jardin, barbecue). RDC: cuisine/salon accessible par 2 marches, chambre1 (1 lit 180 et 1 lit 1 personne),...

02 51 37 87 87

📍 Auchay-sur-Vendée



### LA GRANDE MAISON



Ancienne ferme du 18ème siècle rénovée en 2010 et 2019, située sur une propriété de 4 hectares, mitoyenne à un autre gîte et au logement du propriétaire, proche d'un autre gîte. RDC : entrée, séjour/cuisine, salon, wc. Etage : 4 chambres ( 1 lit 140) (1 lit 160, 1 lit 90) (1 lit 160, salle d'eau/wc)...

02 51 37 87 87

📍 Auchay-sur-Vendée



### LA PETITE MAISON



Maison de pays du XVIIIème siècle, indépendante, rénovée en 2006 située sur une propriété de 4 hectares proche du logement des propriétaires et d'un autre gîte. RDC: cuisine, salon. Etage sous plafond rampant : chambre 1 (lit 160 et 1 lit 1 personne), chambre 2 (1 lit 130), salle d'eau/wc. Téléphone...

02 51 37 87 87

📍 Auchay-sur-Vendée

Toutes les informations sur <https://www.fontenay-vendee-tourisme.com>





### Habitat

#### Besoin de rénover votre logement ?

L'action de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée en faveur de l'amélioration de l'habitat se poursuit avec la création d'un guichet unique de la rénovation

La Communauté de communes a mis en place un guichet unique dédié à la rénovation de l'habitat. Cette nouvelle plateforme a démarré depuis mars 2020, elle s'adresse à tous les habitants du territoire pour apporter des réponses à leur question en matière d'habitat.

Ce guichet unique permet d'accueillir, d'informer, de conseiller et d'accompagner chacun dans ses projets de rénovation de logement :

Les propriétaires, quelles que soient leurs ressources, pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé, et d'aides financières pour leurs travaux de réhabilitation.

1 seul contact pour tous les projets de rénovation pour simplifier vos démarches !

**Contactez l'association SOLIHA AU 02 51 44 95 00**

#### Exemple de dossier embellissement façade/toiture

**Projet initial :** Je souhaite uniquement changer ma toiture ou faire des travaux de façade

1) Je consulte le site internet de la Communauté de communes pour savoir si mon logement pourrait être concerné par des aides ou je contacte ma commune

2) Je me rapproche de l'association Soliha au 02 51 44 95 00 ou par mail **guichet-habitat-fontenay@soliha.fr** pour étudier ma demande de subvention.

## Besoin de rénover votre logement ?

La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée accompagne les propriétaires de ses 25 communes membres dans leur projet de rénovation.

**Conseils gratuits, personnalisés et aides financières !**

**GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT**

**02 51 44 95 00**

[guichet-habitat-fontenay@soliha.fr](mailto:guichet-habitat-fontenay@soliha.fr)

Plus d'infos sur :

[www.fontenayvendee.fr](http://www.fontenayvendee.fr)

> Vie quotidienne > Habitat

**Embellir les centres-villes**  
(Réfection des toitures, ravalement des façades)

**Permettre le maintien à domicile**

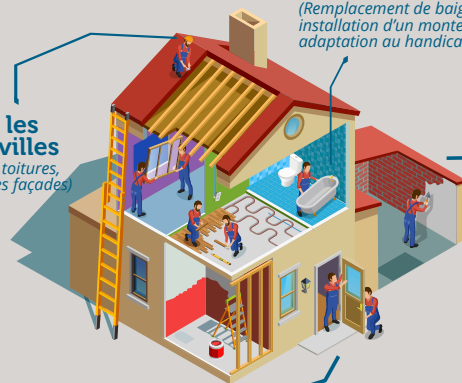
(Remplacement de baignoire, installation d'un monte-escalier, adaptation au handicap, etc.)

**Lutter contre l'insalubrité**

(Gros œuvre, maçonnerie, travaux d'étanchéité, etc.)

**Faire des économies d'énergie**

(Isolation des combles, isolation extérieure, changement des ouvertures, etc.)



### Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée

#### 2020-2026 : Une nouvelle équipe à la tête de la Communauté de communes

Lundi 13 juillet 2020, le Conseil communautaire d'installation s'est réuni à la Maison de Pays. Malgré les circonstances particulières et le protocole sanitaire, le processus démocratique a pu se dérouler.

Le Président et les 9 Vice-présidents, qui prennent la tête de notre collectivité pour les 6 prochaines années, ont été élus par les 42 conseillers communautaires.

Voici un petit rappel du rôle de chaque instance de notre Communauté de communes, de ses domaines d'intervention et la présentation du nouveau bureau communautaire.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est composé de :

- 42 Conseillers communautaires titulaires,
- 23 Conseillers communautaires suppléants,
- Ils représentent les 25 communes membres.

Il se réunit pour :

- débattre et voter les projets communautaires, selon un ordre du jour,
- examiner et voter le budget communautaire, chaque année.

## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est composé :

- du Président de la Communauté de communes et de 9 Vice-Présidents, élus par les Conseillers communautaires lors du conseil d'installation,

- Ils orientent la politique globale de la Communauté.

Il se réunit pour :

- suivre les dossiers en cours,
- examiner les propositions des Commissions avant de les soumettre au Conseil communautaire,
- échanger sur les orientations en matière d'aménagement, de financement des projets et d'évolution de la Communauté de communes,
- préparer les délibérations qui seront soumises au Conseil communautaire,
- délibérer sur les matières que le Conseil communautaire lui a déléguées.

## Assainissement

### L'assainissement, un service communautaire

La Communauté de communes gère l'ensemble des moyens de traitement des eaux usées avant leur rejet en milieu récepteur comme les rivières et/ou les sols.

2 missions principales :

- L'assainissement COLLECTIF : les eaux usées sont collectées par le réseau public avant d'être acheminées dans une station d'épuration.
- L'assainissement NON-COLLECTIF : les eaux usées doivent être pré-traitées dans une fosse toutes eaux et traitées par un filtre sur la parcelle avant leur rejet en milieu naturel.

### Communauté de communes

#### Pays de Fontenay-Vendée

#### Service Public d'Assainissement

16 Rue de l'Innovation 85200 FONTENAY-LE-COMTE

assainissement@fontenayvendee.fr

02 28 13 04 50

### Assainissement Collectif :

Renseignements, dépannage ou demande de certificat pour une vente

Pour la Commune déléguée d'Auzay, contactez :

#### ► SUEZ

Téléphone 24h/24h : 09 69 32 04 04

Courriel : contact@ndes.fr

www.toutsurmoneau.fr/eau-dans-ma-commune

Pour la Commune déléguée de Chaix :

#### ► SAUR

Téléphone :

- De 8h00 à 19h00 : 02 51 37 01 09

- Dépannage 24h/24h : 02 51 37 03 08

Site internet : www.saurclient.fr

### Assainissement Non Collectif

#### Subvention

Une subvention de 2 000€, suivant le budget alloué, peut être attribuée par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée aux personnes qui réhabilitent leur assainissement en intégralité par une entreprise qualifiée ayant une garantie décennale à condition de ne pas avoir acheté la maison après le 01/01/2011, d'avoir un assainissement classé non conforme (selon l'arrêté du 27 avril 2012), d'avoir choisi un bureau d'étude charté pour réaliser l'étude de filière et de respecter la procédure réglementaire. Attention, les résidences secondaires ne sont pas éligibles.

Pour tout renseignement :

[www.fontenayvendee.fr/assainissement-non-collectif/](http://www.fontenayvendee.fr/assainissement-non-collectif/)  
ou appeler au 02 28 13 04 50.

### Assainissement collectif

#### Information pour la bonne utilisation de votre installation d'eaux usées

Il est régulièrement trouvé des lingettes, protections féminines...dans les canalisations d'eaux usées et à la station d'épuration. Cela provoque des bouchages sur le réseau, bloque les pompes de relevages et par conséquent fait augmenter le coût d'exploitation du service.

Il est donc demandé à chacun d'être vigilant et de jeter uniquement du papier toilette dans les wc.

## Enfance-Jeunesse

### Accueils de loisirs du Pays de Fontenay-Vendée

#### Une solution de garde pour les enfants

Au cœur d'un contexte sanitaire inédit, les accueils de loisirs du Pays de Fontenay-Vendée ont continué à proposer aux enfants du territoire des temps de vacances et de loisirs pendant les mercredis en périodes scolaires ainsi que pendant les vacances scolaires. Les équipes sont restées mobilisées pendant toute la période de confinement proposant un accueil pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire mais aussi en mettant à disposition de nombreuses fiches d'activités aux familles pour jouer avec leurs enfants, accessibles sur le site internet de la Communauté de communes.

L'été 2020 a été ponctué par de nombreuses animations en tout genre avec la venue de plusieurs intervenants pédagogiques dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur. Comme à l'accoutumé, des thèmes divers et variés ont été proposés, ils changent à chaque période afin de proposer des activités éducatives multiples (sportives, culturelles, artistiques, scientifiques, culinaires, ludiques...) dans le cadre du projet pédagogique mis en place par l'accueil de loisirs. Sans oublier les traditionnels séjours qui ont été proposés avec succès malgré une offre réduite exceptionnellement, les enfants sont revenus avec plein de souvenirs... et ont hâte de retrouver les joies du camping l'été prochain.

Chaque famille peut inscrire son enfant au sein de l'accueil de loisirs de son choix. Les parents peuvent faire les inscriptions directement auprès de chaque accueil de loisirs ou en ligne par le biais du « Portail famille ». De plus, l'offre d'accueil s'adresse également aux grands-parents résidants sur le territoire et accueillants leurs petits-enfants (habitants en dehors du territoire) pendant les vacances scolaires. Les grands parents peuvent inscrire ces derniers dans les différents accueils de loisirs du territoire, le tarif pour les résidents du territoire leur sera appliqué.

Toutes les informations relatives au fonctionnement, à l'organisation, aux dispositions de sécurité ou aux tarifs sont à retrouver dans les règlements intérieurs de chaque accueil de loisirs. Ceux-ci sont disponibles auprès des accueils de loisirs ou en téléchargement sur le site internet de la Communauté de communes.

**Informations et renseignements des 8 accueils de loisirs sur le site internet [www.fontenayvendee.fr](http://www.fontenayvendee.fr) dans la page « Accueil de loisirs » ou directement auprès des équipes d'animation.**

## Enfance-Jeunesse : nouveauté 2021

### Enfance jeunesse : Le RAMI, Relais Assistants Maternels Itinérant, qu'est-ce que c'est ?

La Communauté de Communes de Fontenay a signé en 2019 la Convention Territoriale Globale, fixant dans ses actions prioritaires, la mise en place d'un RAMI.

Le relais assistants maternels est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents et des assistants maternels.

Il a pour mission d'informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire, et d'accompagner les professionnels de l'accueil individuel, les assistants maternels, dans leur pratique professionnelle.

#### Comment ?

Le RAMI a vocation à se déplacer sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée afin de proposer aux assistants maternels : des temps d'éveil pour les enfants, des temps d'échanges soutenant la professionnalisation et des permanences pour les parents.

Pour réaliser ces missions Ida GUERESSE est arrivée le 1er octobre 2020 avec comme objectif premier l'écriture du projet de fonctionnement du RAMI en lien avec les élus et acteurs de la petite enfance du territoire. Le RAMI sera opérationnel au cours du second trimestre 2021.

**Pour tout renseignement vous pouvez la contacter au 06 72 90 89 80.**

## Culture

### École Intercommunale de Musique et de Danse, une nouvelle compétence

Depuis le 1er septembre 2020, l'École de Musique et de Danse de Fontenay-le-Comte est intercommunale. Cette prise de compétence par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée est l'expression d'une volonté forte au service de la Culture.

Ouverte en priorité aux habitants des 25 communes membres du Pays de Fontenay-Vendée, l'École propose des pratiques variées, tant individuelles que collectives pour tous les âges. La nouvelle grille tarifaire est la même pour tous les habitants du Pays de Fontenay-Vendée.

L'ambition première de l'École Intercommunale de Musique et de Danse est de favoriser l'apprentissage de la musique et de la danse pour les plus jeunes ; elle prend en compte le quotient familial pour proposer aux familles du territoire des tarifs justes et adaptés sur les activités des jeunes.



Les étudiants jusqu'à 25 ans peuvent également bénéficier de ces avantages. Quant aux adultes passionnés mais soumis à plus de contraintes, des formules adaptées sont proposées pour mieux correspondre à la réalité de leur disponibilité.

L'autre volet important est l'accompagnement de la pratique amateur. Grâce à un partenariat avec des associations musicales et vocales qui constituent une grande richesse du territoire, un tarif réduit est accordé à leurs membres. La liste des associations partenaires est téléchargeable directement depuis le site internet de la Communauté de communes.

Vous pouvez rejoindre les 367 élèves inscrits, même en cours d'année, en fonction des places disponibles.

L'École propose également dans les communes du territoire des Moments Musicaux. N'hésitez pas à venir découvrir et encourager les élèves. C'est gratuit et ouvert à tous !

**Pour suivre l'actualité de l'École, consultez la page facebook : <https://www.facebook.com/ecolemusiqueetdansefontenayvendee/>**

## Renseignements

École Intercommunale de Musique et de Danse

34 rue Rabelais - 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. 02 51 53 41 64 - Courriel : [eimd.secretariat@fontenayvendee.fr](mailto:eimd.secretariat@fontenayvendee.fr)

Accueil téléphonique et sur site :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00

Le mercredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Accueil réduit pendant les vacances scolaires.

Toutes les informations sont également sur <https://www.fontenayvendee.fr/ecole-intercommunale-de-musique-et-de-danse/>



## Santé

### Pays de Fontenay-Vendée, informations distribution de masques

La Préfecture de Vendée a, de nouveau, attribué à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, 10 000 masques à usage unique pour les habitants en situation de vulnérabilité. Cette dernière a décidé de répartir l'intégralité des masques dans les 25 communes du territoire selon le critère de population par commune.

Par ailleurs, tout habitant peut obtenir des masques gratuits selon les situations suivantes :

- sur présentation d'un document attestant d'un résultat positif à un test virologique du virus covid-19 ou si vous avez été identifié comme un cas contact,
- sur présentation d'un document attestant d'un résultat positif à un test virologique du virus covid-19 ou si vous avez été identifié comme un cas contact,
- sur ordonnance de votre médecin si vous êtes une personne dite fragile ou vulnérable,
- si vous êtes bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire ou de l'aide médicale de l'état

### A NOTER :

- Le prix maximum de vente des masques à usage unique (de type chirurgical) est fixé à 0,95 € TTC.
- Le prix des masques dits grand public n'est pas encadré. (AME)

Pour obtenir davantage d'informations sur le COVID-19, n'hésitez pas à contacter la plateforme téléphonique (appel gratuit depuis un fixe en France)



<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13894>

### QUELQUES PROJETS POUR 2021 (ENTENTE SANTÉ ET COM COM)

Poursuivre activement la recherche et l'installation de médecin et professionnel de santé sur le territoire, par le biais :

- D'un projet de construction d'une Maison de Santé accolée au Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte permettant l'accès à l'ensemble du plateau technique et ainsi faciliter l'installation et le rayonnement de généralistes sur toutes les communes du territoire,
- De projet de Maison de Santé Intercommunale
- D'un cabinet de recrutement pour un médecin généraliste
- D'une soirée d'accueil des internes en médecine (2f/an)
- De la consolidation ou de la construction de partenariats...

Plusieurs conférences prévues sous réserve des directives sanitaires en vigueur :

- sur le bien-être des ados : L'adolescence, parlons-en ! les clés pour comprendre et accompagner cette phase de transition
- sur le RADON puis la Qualité de l'Air Extérieur
- sur les accidents domestiques pour le jeune public

## Tourisme

- Continuer à mener des actions pour toujours mieux répondre aux besoins de la population et/ou des professionnels pour favoriser l'accès à la santé pour tous : outils recensant les structures/permanence du territoire pour mieux connaître, orienter et accompagner les habitants...

### Contacts :

Carole LUCAS, Cheffe de service santé – référente CLS au 02.51.50.31.77 ou 0787 57 56 42 ou par mail : c.lucas@fontenayvendee.fr

Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée  
16 rue de l'Innovation – 85200 FONTENAY-LE-COMTE

Communauté de communes Vendée Sèvre Autise  
25 rue de la Gare – 85420 RIVES-D'AUTISE (OULMES)

### Le Storytelling raconte le territoire autrement

En 2020, alors que le secteur du tourisme est lourdement touché par la crise sanitaire, le Pays de Fontenay-Vendée innove et investit dans un « storytelling de territoire », le premier en Vendée !

Cette initiative innovante consistant à utiliser le récit à des fins de promotion est basée sur l'histoire suivante : « il était une fois, un orage, une nuit, en forêt de Mervent... Un carnet d'inventaire qui prend vie et libère les personnages du territoire... les Fontenautes ! »

Ce storytelling, développé par le Pays de Fontenay-Vendée, a pour objectif de créer une offre touristique attractive, complémentaire aux existantes, apte à révéler et à préserver les nombreux atouts du territoire autour d'un récit global et cohérent avec l'image de cette "parenthèse d'exception". Un pari un peu fou, une tonalité très moderne, drôle et irrévérencieuse, évitant les reconstitutions historiques poussiéreuses et, dans le même temps les univers féériques dépassés pour faire vivre aux touristes des expériences inédites mais également faire participer nos habitants à la création de ce récit immersif. Ce pari a semblé t-il être une formule gagnante. En effet, l'office de tourisme Pays de Fontenay Vendée a remporté, en octobre dernier, le prix du jury aux Social Média Awards organisé lors des Rencontres Nationales du tourisme pour l'originalité et l'innovation du feuillet Instagram Mélusine.

Plus d'infos :

**Office de Tourisme de Fontenay-Vendée**

<https://www.fontenay-vendee-tourisme.com/decouvrir/nos-experiences/fontenautes>

# DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Toute question relative à un dossier d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux, etc ...) est à adresser par mail à [urbanisme@auchaysurvendee.fr](mailto:urbanisme@auchaysurvendee.fr) ou par téléphone au 02 51 51 82 03.

Madame Catherine CHAPILLON en charge du service urbanisme pour les communes déléguées de Chaix et d'Auzay présente les mercredi, jeudi et vendredi traitera votre demande.

**La commune d'Auchay-sur-Vendée est raccordée au téléservice [www.services-public.fr](http://www.services-public.fr), qui vous permet de déposer en ligne :**

- ▶ Demande d'actes d'état civil (AEC)
- ▶ Déclaration de changement de coordonnées (JCC)
- ▶ Demande d'inscription sur les listes électorales (ILE)
- ▶ Recensement citoyen obligatoire (RCO)
- ▶ Démarche en ligne de préparation à la conclusion d'un Pacs (DDPACS)
- ▶ Déclaration d'ouverture de chantier (DOC)

## NOUVEAUX ARRIVANTS

Afin de favoriser le lien de proximité avec les administrés, la Mairie invite les nouveaux arrivants à se faire connaître auprès du secrétariat de Mairie.

Cette démarche citoyenne n'est pas obligatoire mais permet aux élus d'avoir une vision plus précise de l'évolution démographique de la commune et de définir ainsi, au mieux, les actions à promouvoir en matière d'ouverture ou de maintien de classes.



## CARTE D'IDENTITE

Les demandes de cartes d'identité sont à déposer, SUR RENDEZ-VOUS, auprès d'une Mairie équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes. La Vendée compte 19 communes équipées. Les plus proches sont : Fontenay-le-Comte, Maillezais, La Chataigneraie, Pouzauges, Luçon.

Pour gagner du temps, il est possible de déposer une pré-demande en ligne sur :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

Infos sur : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

**PERMANENCE  
ELUS**

Monsieur **Dominique GATINEAU**, Maire, reçoit sur rendez-vous.  
Demande par téléphone au : 02 51 51 82 03 ou par mail à : [contact@auchaysurvendee.fr](mailto:contact@auchaysurvendee.fr)

Monsieur **Pierre-Yves HIDREAU**, Maire délégué de la commune déléguée de Chaix, reçoit sur rendez-vous le mercredi matin de 9h30 à 10h30.

Demande par téléphone au : 02 51 51 82 03 ou par mail à : [contact@auchaysurvendee.fr](mailto:contact@auchaysurvendee.fr)



## BIEN VIVRE ENSEMBLE...

► **Les feux de plein air sont interdits** par l'arrêté préfectoral n°12SIDPC-DDTM627.

► **Les propriétaires d'animaux sont responsables** des nuisances sonores émises par leurs animaux, notamment les chiens.

► **L'utilisation d'appareils de bricolage ou de jardinage bruyants est réglementée** par l'arrêté préfectoral du 12/07/2013. **Pour le respect de vos voisins et le bien-être de tous**, nous vous demandons de respecter ces horaires : du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30, le samedi de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00, et le dimanche et jours fériés de 10H00 à 12H00.

► L'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 rappelle « **qu'aucun bruit ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage** ».

► **Il est interdit de stationner sur les trottoirs**, à proximités des écoles comme dans toute la commune et donc d'empêcher la circulation des poussettes, des fauteuils, de gêner la visibilité et la circulation routière, sous peine de contravention.

► **Il est encore et toujours constaté des dépôts sauvages de déchets et des dégradations dans la commune. Une plainte a été déposée en juillet 2020 et l'auteur des faits a été condamné.**



## DON DU SANG

Lieu de collecte :

**Salle des Oeuvres PostSColaires (OPS)**  
**102 Rue de la République**  
**85200 FONTENAY LE COMTE**

Bénévoles Responsables

Présidente, Mme Sylvette GIRARD  
Vice-président, M. Bernard ROUET  
Secrétaire, M. Denis TRIPOTEAU

RENSEIGNEMENTS :

**EFS 02 51 44 62 34**

PRISE DE RENDEZ-VOUS :

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

**COLLECTES DE 15 à 19H**

**FEVRIER 2021**

Judi 4 - Mardi 9

**AVRIL 2021**

Vendredi 9 - Mercredi 14

**JUIN 2021**

Mercredi 9 - Mardi 15

**AOUT 2021**

Vendredi 13 - Mardi 17

**OCTOBRE 2021**

Mercredi 13 - Lundi 18



## LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ 3 ÉTAPES OBLIGATOIRES

- ÉTAPE 1 : **l'enseignement de défense** (classes de 3<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup>).
- ÉTAPE 2 : **le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne** pour certaines communes ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)).
- ÉTAPE 3 : **la JDC (journée défense et citoyenneté)**, avant 18 ans.

→ **Ce parcours est obligatoire** pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, permis de conduire, CAP, BEP, BAC, etc.).

EN SAVOIR PLUS

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**JDC**  
**OBJECTIF CITOYEN**  
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Ministère de l'Armée et des Anciens Combattants  
SGA  
Direction de Service National



**ENFANCE  
ET  
PARENTALITÉ**



**ACCOMPAGNEMENT  
DU  
HANDICAP**



**SERVICES  
ET SOINS  
AUX  
SÉNIORS**



**ENTRETIEN  
DE LA  
MAISON**

**ASSOCIATION LOCALE  
ADMR  
DOIX LES FONTAINES**

admrfontaines@orange.fr  
02 51 51 74 35  
20 rue Métayer Poupeau  
85200 DOIX LES FONTAINES

**ASSOCIATION DU SERVICE D'AIDE À DOMICILE**

Permanences :  
lundi, mercredi et vendredi de 14h à 16h  
mardi et jeudi de 9h à 12h



**L'Association Valentin Haüy représente et regroupe près de 300 personnes aveugles et malvoyantes sur le département de la Vendée**

**Objectifs**

- Rompre l'isolement par des rencontres amicales et des activités diverses
- Faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne
- Accéder à la vie sociale et culturelle

**ASSOCIATION VALENTIN HAÛY – COMITE DE VENDEE**

39 bis rue de la Marne - BP 639  
85016 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX  
Tél. 02.51.37.22.22.

Courriel : [comite.vendee@avh.asso.fr](mailto:comite.vendee@avh.asso.fr)

Site : <http://larochesuryon.avh.asso.fr>

Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00

Président : Jean-Marie BERTHELIN

Reconnue d'utilité publique en 1891, habilitée à recevoir des dons et legs



VENDEE



"Je suis heureux d'être le parrain des 60 ans du Comité de Vendée"  
*Michel Cymes*

**Faire reculer le cancer, aider les malades et leurs familles**

**Soutien à la recherche (300 000 € chaque année), actions de prévention en direction des jeunes**

- Des Soins de Support et des Activités de Bien-Être\* mis en place dans chaque antenne permettant la reprise d'une activité Physique Adaptée et de rompre une forme d'isolement due à la maladie
- Une écoute personnalisée par des bénévoles formés à l'écoute, durant et après l'hospitalisation
- Un soutien par une psychologue grâce à des consultations gratuites, sur rendez-vous
- Une aide financière d'urgence peut être étudiée sur dossier présenté à une assistante sociale
- Des Groupes de Parole encadrés par une psychologue, un mardi par mois à Fontenay et à La Roche
- Des bénévoles représentants des usagers en cas de difficultés lors de l'hospitalisation ou des soins
- AIDEA - 0800 940 939 (6 jours/7), service d'aide en cas de difficultés liées à des emprunts bancaires.

**Comité de la Vendée de la Ligue Contre le Cancer**

Bâtiment Direction Générale, CHD des Oudairies, 85925 LA ROCHE sur YON  
Tél : 02 51 44 63 28 Ecoute Cancer : 0800 940 939 (n°vert)

E mail : [cd85@ligue-cancer.net](mailto:cd85@ligue-cancer.net) et [lcc.fontenay-sud-vendee@orange.fr](mailto:lcc.fontenay-sud-vendee@orange.fr)

Site : [www.liguecancer85.fr](http://www.liguecancer85.fr) et sur Facebook

En Vendée : 9 000 adhérents, 240 Bénévoles répartis sur 11 antennes

A Fontenay, Maison des Associations, Rue de la Sablière :  
permanence le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 16 h à 17 h 30

**\*Soins de Support et Activités de Bien-Être**

Renseignements, horaires et lieux :  
Fontenay le Comte : 02 51 51 92 26  
La Châtaigneraie : 02 51 51 65 03  
Chantonay : 06 02 33 86 82  
Luçon : 06 20 99 40 94

## Passez en mode *avenir* !

**Mission Locale du Sud Vendée:**

une seule adresse pour tous leurs projets.



46

...un *métier* qui plaît

Les Missions Locales accompagnent les jeunes vers l'emploi. Comment ?

-> **Découvrir des métiers**/des secteurs d'activité par des immersions en entreprise

-> **Repérer des offres d'emploi**, aider à présenter sa candidature, rédiger le CV et préparer à passer des entretiens d'embauche.

-> **Proposer des candidatures ciblées aux employeurs.**

-> **Apporter des conseils sur les différents contrats...**

...une *formation* pour y arriver

Le meilleur moyen de trouver un emploi, c'est d'être bien formé. En poussant la porte de la Mission Locale, les jeunes trouvent :

-> **Des idées pour l'orientation professionnelle** : quelles filières possibles ? quelles formations pour y arriver ? De quels droits à la formation je dispose ? Puis-je encore m'inscrire ?

-> **Un conseiller pour aider à financer sa formation**, à travers les aides de l'Etat, de la Région, des organismes partenaires...

...des *solutions* pour la vie quotidienne

Les Missions Locales accompagnent bien au-delà de l'emploi sur des thématiques diverses :

**LOGEMENT** : des conseils et les aides pour se loger.

**SANTÉ** : accompagnement vers l'accès aux soins (la sécurité sociale, CMU, bilan de santé...),

**MOBILITÉ** : les aides aux transports, le financement du permis B. C'est aussi le lieu pour se renseigner pour partir à l'étranger (stages, missions de volontariat...).

**COUP DE POUCE FINANCIER** : apporter une aide d'urgence (mobilité, alimentaire...)

**ENVIE DE S'ENGAGER ?** Envie de se rendre utile, de s'engager pour une mission d'intérêt général ? Le bénévolat, l'engagement citoyen ou encore le Service Civique sont pour les jeunes

Pour plus d'informations, contactez dès maintenant :

**Mission Locale Sud Vendée**

47, rue Tiraqueau - 85200 Fontenay Le Comte - 02 51 51 17 57 - [contact@mlsv.fr](mailto:contact@mlsv.fr)

[www.missionlocalesudvendee.com](http://www.missionlocalesudvendee.com)

Suivez nous sur



Un accueil de proximité







- MULTI' service
- LOC' service
- INTERIM' service
- HABITAT' service

**30 ans**  
D'EXPIÉRIENCE

**SI**  
SERVICES à  
La PERSONNE

**50%**  
Réduction d'impôts  
pour les salariés

**CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL**  
Accepté



Pour un quotidien plus serein  
...entre vie de famille et vie professionnelle !

**LOUEZ AUSSI  
NOTRE MATÉRIEL  
GRÂCE À**



Et tout devient  
plus simple !

LE GROUPE MSSV MET À  
VOTRE DISPOSITION LE PERSONNEL  
ET LE MATÉRIEL pour :

- ➔ **Jardiner** : débroussailluse, tondeuse, taille haie, souffleur, cisaille, sérateurs...
- ➔ **Transporter** déchets et encombrants...
- ➔ **Bricoler** : échaffaudage, décapeur, scie-sauteuse, perceuse-dévisseuse, marteaux...
- ➔ **Nettoyer** : aspirateur, nettoyeur vapeur, escabeaux...



10 bis rue de l'Ancien Hôpital  
85200 FONTENAY-LE-COMTE

**02 51 69 39 39**

www.mssv.fr

accueil@groupe-mssv.fr



### NOTRE ENGAGEMENT

▶ Nous mettons à votre disposition du personnel compétent

### NOS +

- ▶ Nous évaluons votre satisfaction
- ▶ Nous effectuons un suivi de nos salariés à chaque mise à disposition
- ▶ Nous valorisons les valeurs de l'économie Sociale et Solidaire

### VOS AVANTAGES

▶ Vous recevez une facture toutes charges comprises : nous gérons les contrats, les bulletins de salaire...

TARIFS EN VIGUEUR




**UNIS POUR LES FAMILLES**



Dispositif labellisé 

**De quoi s'agit-il ?**

- Un lieu ouvert à tous
- Un professionnel à votre écoute
- Des conseils gratuits et personnalisés

**Pourquoi ?**

- Faire face à une situation financière difficile, une accumulation de crédits à la consommation et/ou d'impayés
- Anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle
- Améliorer la gestion de votre budget

**Notre méthode**

Information, diagnostic, conseils, accompagnement.

Écoute, neutralité, confidentialité, approche globale et familiale.






**UNIS POUR LES FAMILLES**

**Qui sommes-nous ?**

L'Union départementale des associations familiales de la Vendée propose un service d'accompagnement budgétaire labellisé par l'État « Point Conseil Budget ».

Reconnue d'utilité publique, association de consommateurs, l'Udaf est également l'institution officielle de défense des intérêts de 19 000 familles du département.

**N'attendez plus, venez à notre rencontre !**

Vous pourrez ainsi obtenir :

- des informations sur les démarches à suivre,
- des explications sur les courriers administratifs ou liés au surendettement,
- des conseils sur des problèmes juridiques,
- une aide à la constitution d'un dossier de surendettement,
- une aide éducative budgétaire afin d'identifier votre fonctionnement budgétaire et de vous aider à élaborer un budget prévisionnel.

**Contacts :**  
02.51.44.37.10 - [pcb@udaf85.fr](mailto:pcb@udaf85.fr)

**Accueil sur rendez-vous :**  
Sur les communes de FONTENAY LE COMTE, LA CHATAIGNERAIE, LUÇON et MOUTIERS LES MAUXFAITS



Union départementale des associations familiales de la Vendée  
Tél. : 02 51 44 37 10  
119 Bd des États-unis  
85000 La Roche sur Yon  
[www.udaf85.fr](http://www.udaf85.fr)



[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)  
[www.mesquestionsdargent.fr](http://www.mesquestionsdargent.fr)





AUCHAY  
-SUR-  
VENDEE

#### **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

Accueil du public à la mairie : Jeudi et Vendredi de 9H00 à 12H00.

Accueil du public à la mairie annexe de Chaix : Lundi et Mercredi de 9H00 à 12H00.

*En dehors de ces horaires, accueil possible sur rendez-vous (demande par téléphone au : 02.51.51.82.03 ou par mail à [contact@auchaysurvendee.fr](mailto:contact@auchaysurvendee.fr) en précisant l'objet du rendez-vous).*

#### **MAIRIE PRINCIPALE AUCHAY-SUR-VENDEE**

**34 Rue Jacques de Maupéou  
85200 AUCHAY-SUR-VENDEE**

**Tél : 02 51 51 82 03**

Mail : [contact@auchaysurvendee.fr](mailto:contact@auchaysurvendee.fr)

# BONNE ANNÉE 2021

[www.auzay.fr](http://www.auzay.fr) 